

Projet d'établissement
2023 – 2027

IEM LA CARDABELLE

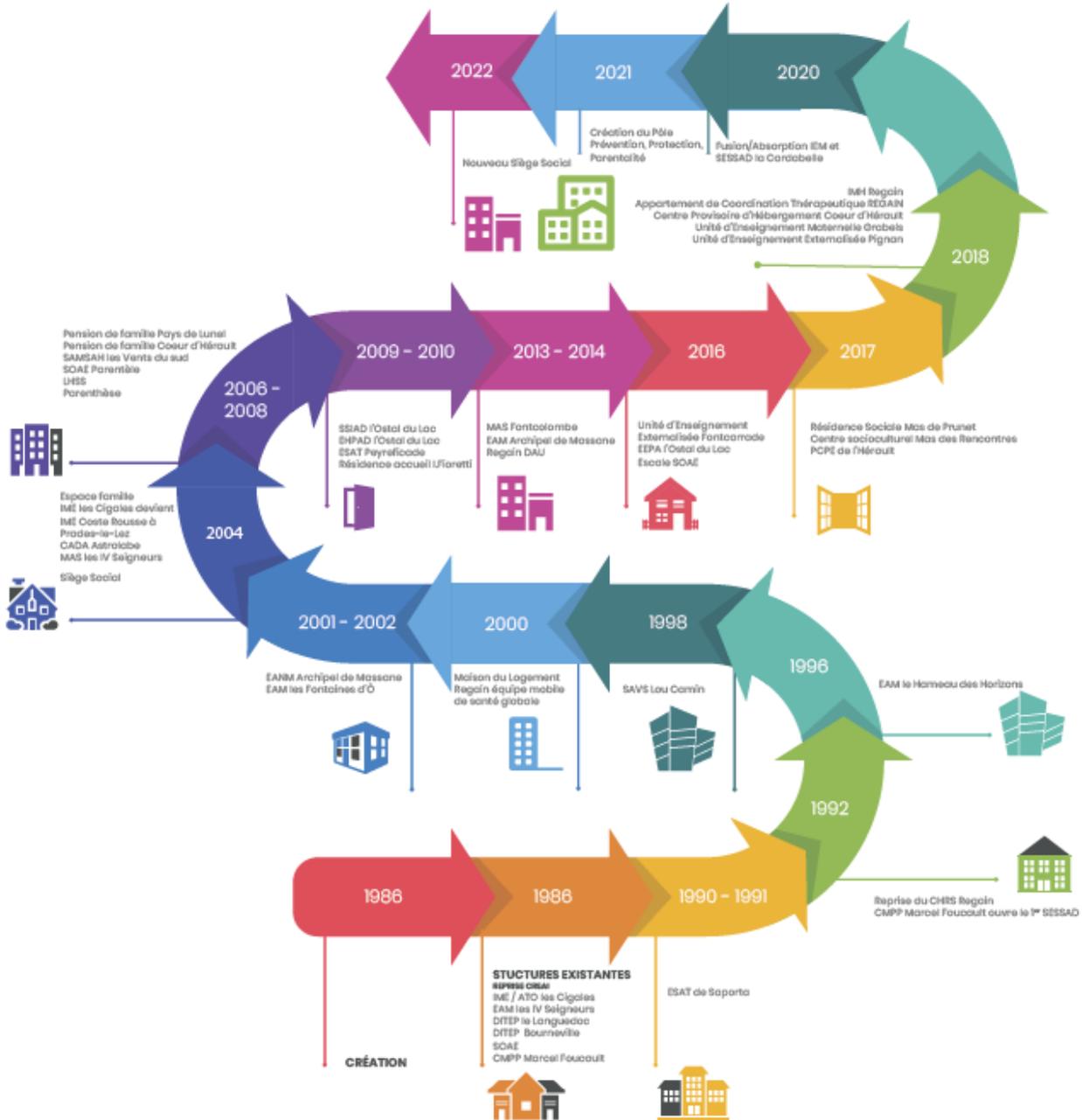
21 AVENUE DE CASTELNAU 34090 MONTPELLIER
FINESS 340780980

SOMMAIRE

1. L'histoire et le projet de l'Adages	3
2. Présentation de l'établissement	5
a) Fiche d'identité de la structure	5
b) Les missions.....	7
c) Le public accueilli et accompagné.....	8
.....	8
d) La relation avec les parents, la famille et l'entourage	11
e) Les principes d'intervention	14
f) La nature de l'offre de service et son organisation	16
1. L'offre de services en réponse aux besoins d'autonomie	16
2. L'offre de services en réponse aux besoins de santé	19
3. L'offre de services en réponse aux besoins de participation sociale.....	21
g) Les professionnels et les compétences mobilisées	27
h) Les partenariats.....	30
i) La démarche qualité.....	33
j) La démarche RSO	33
3. Le bilan du précédent projet d'établissement (objectif par objectif)	35
4. Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2023-2027 en cohérence avec le projet associatif	36
5. Méthodologie d'élaboration du nouveau projet d'établissement.....	48
ANNEXES	49

1. L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ADAGES

Issue du CREAL Languedoc-Roussillon, l'association Adages est officiellement née le 27 avril 1985.



Elle accompagne depuis plus de 30 ans tout particulièrement :

- ➔ Des enfants et adolescents de la petite enfance à 20 ans, en difficulté ou en danger confrontés à des troubles psychologiques, à des difficultés scolaires et/ou à des contextes familiaux compliqués.
- ➔ Des personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, troubles psychiques, cérébro-lésées, polyhandicapées.
- ➔ Des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées vieillissantes.
- ➔ Des personnes ou des familles, en rupture sociale ayant besoin d'hébergement, d'aide à l'insertion sociale et/ou à la prise en charge de leur santé...

L'Adages décline cette finalité en trois missions principales :

- Accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est à la fois les accueillir, les protéger, les soutenir, les soigner, et favoriser leur autonomie, leur inclusion et leur insertion.
- Choisir de développer des réponses adaptées, innovantes en faveur des publics accompagnés.
- Gouverner, diriger, évaluer, rendre compte dans le respect des valeurs démocratiques laïques et respectueuses de la place de chaque acteur dans l'organisation et d'une gestion rigoureuse et désintéressée des moyens qui nous sont confiés.

Chaque année, près de 7000 personnes de 0 à plus de 80 ans, sont accueillies et accompagnées dans les 15 établissements et 22 services adaptés à un public fragile. Situés dans l'Hérault, les structures sont organisées en 4 pôles : Pôle Enfance, Pôle Prévention-Protection-Parentalité, Pôle Adultes handicapés et Personnes âgées, Pôle Social

- ↳ + de 1700 professionnels prennent soin de ces personnes au quotidien pour permettre un mieux-être, et un mieux vivre.
- ↳ Les salariés de l'Adages ont pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie pour chacun. Les équipes de terrain sont fortement mobilisées au service des personnes accueillies.

10 engagements prioritaires sont pris pour les 5 ans de déploiement du projet associatif soit 2019-2024 :

1. Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité
2. Délivrer des prestations de qualité
3. Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans son environnement
4. Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins
5. Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif
6. Conforter un management transversal et s'engager à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations.
7. Moduler les ressources humaines au service du projet
8. Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine immobilier.
9. Communiquer sur le sens de notre action et nos savoirs faire
10. Disposer d'un système d'information à hauteur des enjeux

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La Cardabelle accueille des enfants et des adolescents en situation de handicap moteur depuis sa création en 1965 au sein d'un Institut d'Education Motrice (IEM).

Entre 1993 et 2005, l'offre de service s'est étendue par la création d'un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) d'une capacité de 30 places.

En 2017, le nouvel agrément de l'IEM a étendu la tranche d'âge des enfants accueillis à 20 ans, alors qu'historiquement, ils sortaient à 16 ans. 10 places d'internat séquentiel ont également été ouvertes.

A la fin de l'année 2018, en lien avec l'évolution des politiques publiques et notamment les logiques de regroupements associatifs, les administrateurs historiques de l'association « La Cardabelle » ont projeté et communiqué leur volonté de fusionner avec une association multi-établissements et services. L'objectif était d'engager un rapprochement avec un organisme gestionnaire sensible et conforme aux valeurs historiques de la Cardabelle.

En 2019, la fusion avec l'association « ADAGES » a été entérinée, et l'IEM de la Cardabelle a intégré l'Adages au 1^{er} janvier 2020.

A ce jour, la capacité de l'établissement est de 39 places dont 10 d'internat séquentiel. L'établissement s'adapte aux besoins des jeunes et propose des accueils séquentiels portant à 41 le nombre de jeunes accompagnés en 2022.

L'IEM La Cardabelle est le seul IEM de l'Est Héraultais.

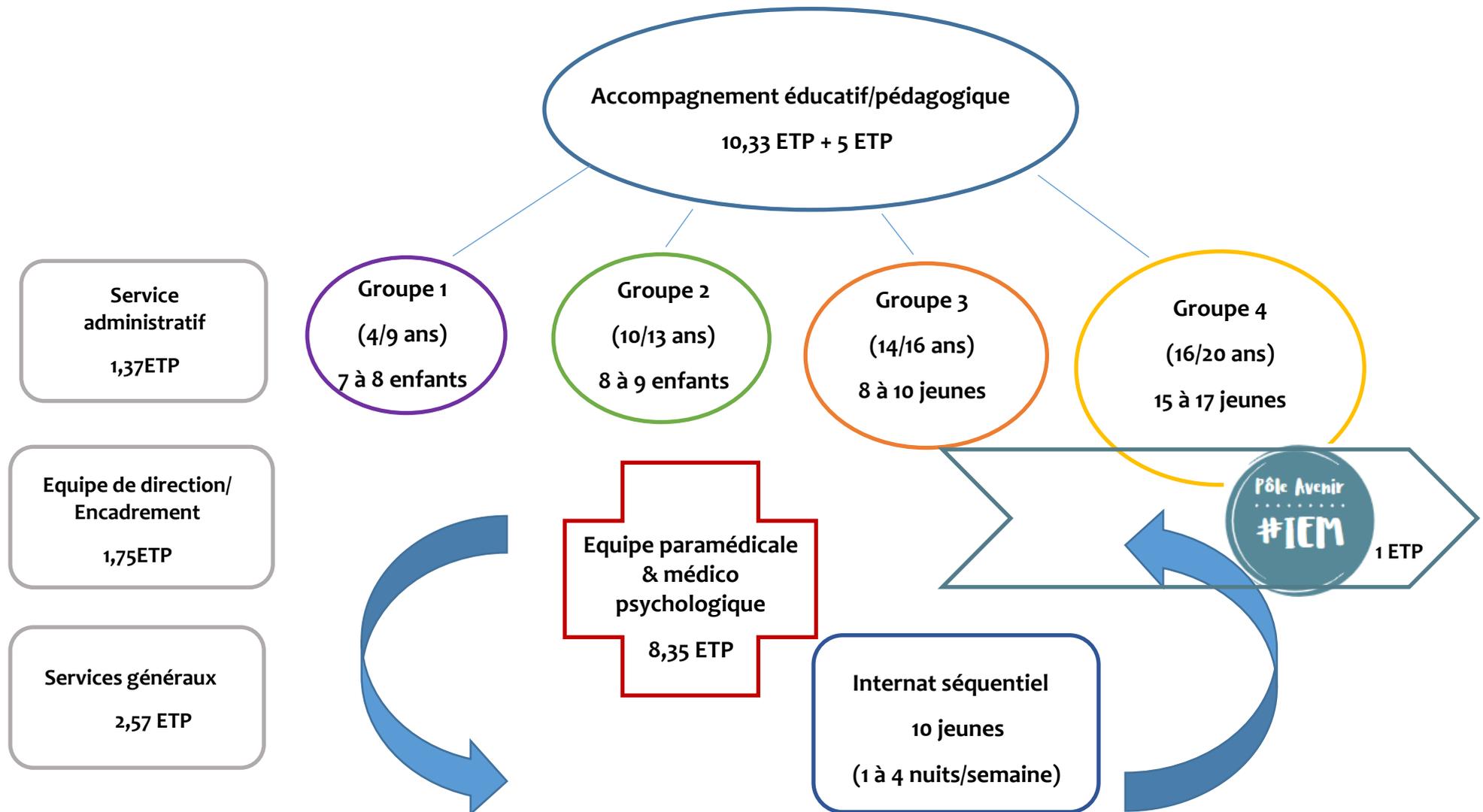
A l'Ouest l'IEM Alexandre Jollien (à Lamalou et Béziers) dispose 30 places.

A l'Est, l'IEM de la Cigale à Nîmes dispose de 53 places.

a) Fiche d'identité de la structure

Nom l'établissement	IEM LA CARDABELLE
Adresse	21 AVENUE DE CASTELNAU 34090 MONTPELLIER
FINESS EG (ou géographique)	340 780 980
Autorisations actuelles	39 places dont 10 d'internat séquentiel (4/20 ANS) Renouvellement de l'autorisation en date du 4 janvier 2017
Directeur de l'établissement	GUILLEBERT OLIVIER 06 95 43 40 85 / o.guillebert@adages.net
Organisme gestionnaire	ADAGES
Statut	Association Loi 1901
Adresse	125 rue Clément François Prunelle 34790 GRABELS
FINESS EJ (ou juridique)	340787589
SIRET	33977442400198

PRESENTATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES



b) Les missions

Les missions de notre IEM sont déterminées par des textes de référence :

- Le Décret 89-798 du 27/10/1989, Annexe XXIV bis, présente les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice.

- La Circulaire n°89-18 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents handicapés moteurs par les établissements et services d'éducation spéciale.

Dans ce cadre, l'IEM « La Cardabelle » a reçu comme nouvel agrément en 2017 :

39 places, dont 10 places d'internat séquentiel, pour garçons et filles de 4 à 20 ans présentant des déficiences motrices avec troubles associés

L'IEM « La Cardabelle » accueille ainsi des enfants, adolescents et jeunes adultes, qui présentent une déficience motrice plus ou moins importante, avec des troubles associés, qui entraînent une restriction dans leur autonomie.

La palette des profils accueillis à l'IEM est ainsi très large, selon la combinaison entre les troubles moteurs, eux-mêmes très différents les uns des autres, et les troubles associés.

Du fait de leurs pathologies et de leurs troubles associés, ces jeunes, qui sont souvent dépendants d'un tiers pour certains actes de la vie quotidienne, nécessitent un environnement adapté et sécurisant pour leur permettre de développer leurs capacités et leur autonomie.

L'accompagnement de ces enfants et jeunes adultes nécessite ainsi le recours à des moyens spécifiques pour leurs suivis médical, paramédical, éducatif et pédagogique :

- l'éducation motrice, les rééducations fonctionnelles nécessaires, l'appareillage et des aides techniques variées,
- le suivi médical et certains soins quotidiens,
- la mise en place d'une communication adaptée à chacun
- l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, l'ouverture culturelle, l'éducation physique et sportive,
- l'accompagnement éducatif, visant à développer l'éveil, le bien-être et le développement de la relation entre le jeune et son environnement
- un travail en lien avec la famille et l'entourage habituel du jeune,

Ainsi, nous accueillons des situations souvent complexes, pour lesquelles une réponse pluridisciplinaire est indispensable. Cette réponse pluridisciplinaire interne est parfois complétée par des partenariats externes nécessaires. Dans ce cas, la dimension de coordination de parcours est alors essentielle.

Les besoins d'accompagnements de ces jeunes nécessitent souvent un étayage sur une durée importante, parfois depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Cette situation est renforcée par l'absence d'alternatives adaptées à cette population sur notre territoire.

Tout au long de leur accompagnement à la Cardabelle, un parcours de progression entre différents groupes d'âge est mis en œuvre, permettant de stimuler et de rythmer les évolutions de chacun. Pour les plus de 16 ans, un projet spécifique de préparation de la sortie de l'établissement et de la suite de leur parcours est plus particulièrement développé.

c) Le public accueilli et accompagné

Caractéristiques de la population accueillie

Parmi les pathologies motrices présentées par les jeunes accueillis, on peut noter :

- Des paralysies cérébrales
- Des atteintes neurologiques métaboliques, ou vasculaires,
- Des séquelles de traumatismes crâniens,
- Des maladies neuromusculaires (myopathies, atteintes dégénératives du système nerveux central ...),
- Des maladies rares (maladies génétiques, spina-bifida, maladies métaboliques...).

Les troubles associés potentiels rencontrés peuvent être :

- Des troubles sensoriels
- Des troubles épileptiques
- Des troubles cognitifs
- Des troubles de l'apprentissage
- Des troubles spécifiques du langage
- Des troubles des fonctions exécutives
- Des troubles de l'oralité
- Des troubles de l'attention,
- Des troubles du comportement,
- Des troubles du spectre autistique,
- Des troubles psychologiques,

Au 31 décembre 2021 nous avons accueilli 44 jeunes dont 6 à temps partiel

▪ Répartition garçons – filles

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
	42 jeunes	44 jeunes	44 jeunes
Garçons	18 (43%)	19 (43%)	20 (45%)
Filles	24 (57%)	25 (57%)	24 (55%)

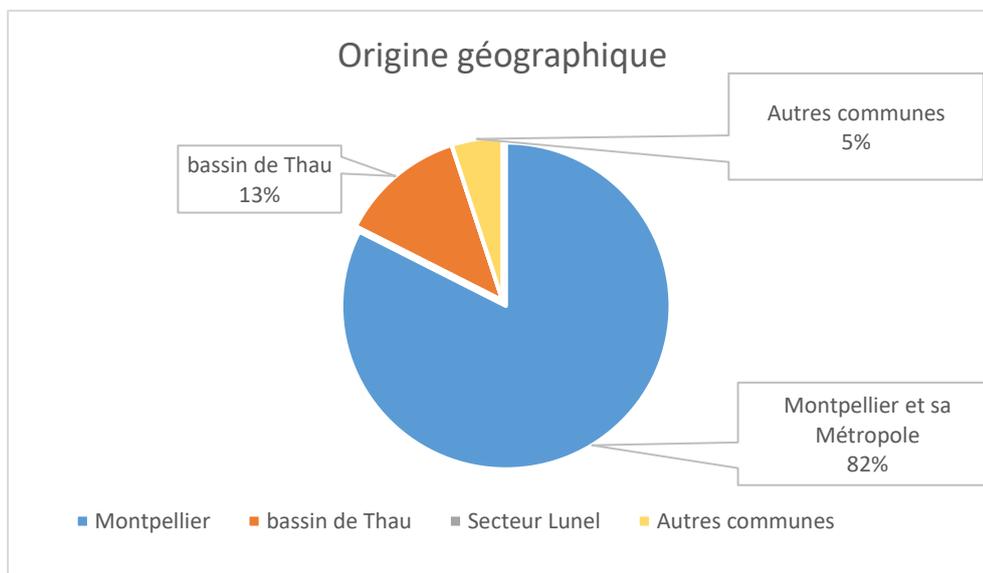
▪ Répartition par tranche d'âge



Origine géographique des jeunes :

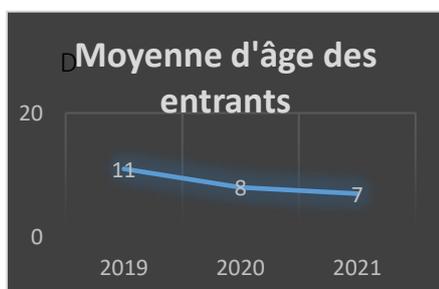
Au 31/12/2021, 33 jeunes sont domiciliés à Montpellier et communes limitrophes, soit plus de 80% de l'effectif.

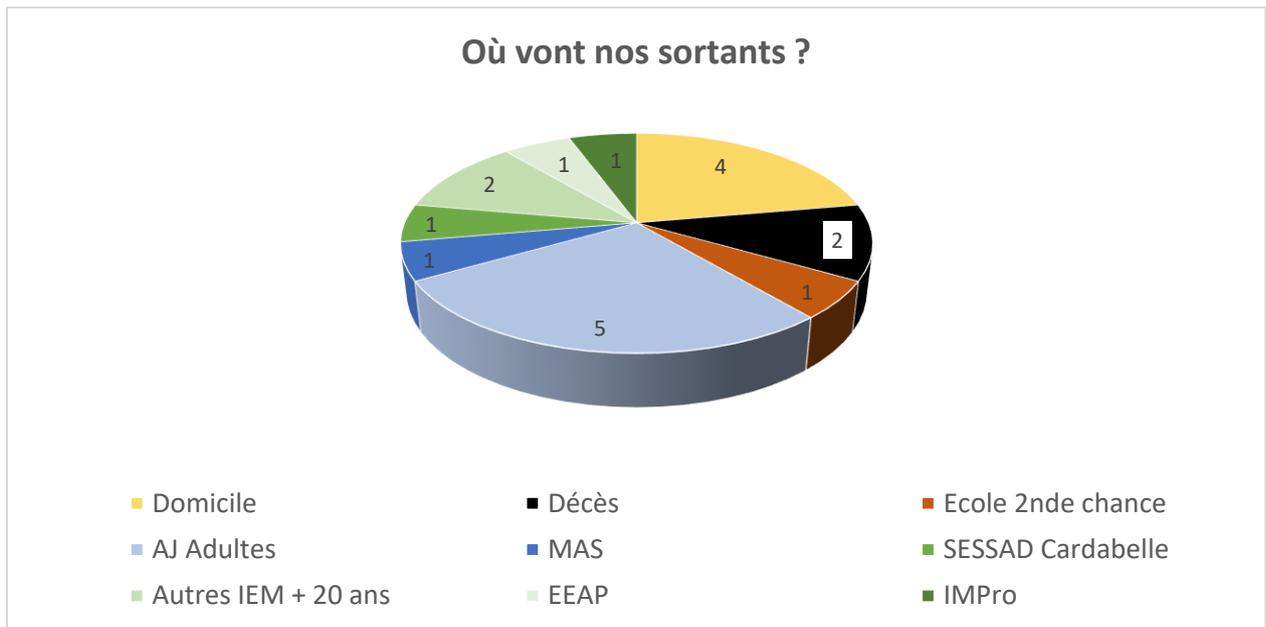
7 jeunes, sont domiciliés dans des communes « hors métropole » principalement sur le secteur du Bassin de Thau.



Mouvements

MOUVEMENTS	ANNEE	ANNEE	ANNEE
	2019	2020	2021
Capacité	39	39	39
Nombre de jeunes accueillis	42	44	44
Entrées	4	2	3
Sorties	2	2	5





La majorité des sorties se font vers le domicile ou sur le secteur « établissements adultes », notamment sur les Accueils de Jour de l'APF et de Perce Neige.

Caractéristiques de la liste d'attente :

Liste d'attente d'environ 15 enfants, âgés de 4 à 13 ans, ayant des profils moteurs avec troubles associés plus ou moins importants.

Les enfants orientés par la CDAPH (MDA) proviennent :

- Du CAMSP (Montpellier, Sète, Lunel)
- Du milieu ordinaire, souvent en difficulté sur le plan scolaire
- Du PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

Le délai d'attente moyen est de 3 ans.

d) La relation avec les parents, la famille et l'entourage

Les principes qui fondent cette relation :

Nous respectons les liens familiaux et la place des parents comme premiers « éducateurs » de leur enfant.

Notre intervention tient compte ainsi :

- des valeurs familiales, dans le respect du cadre légal
- des choix éducatifs des parents
- de l'organisation familiale

Les professionnels prennent ainsi soin de ne pas se substituer aux parents et recherchent leur participation chaque fois que possible.

Les professionnels développent des liens avec les familles et leur propose un travail de proximité au service du jeune.

En amont de l'admission :

A la demande des parents, l'établissement se rend disponible pour donner un avis motivé sur l'orientation vers l'établissement (avant la demande déposée auprès de la MDPH).

Dans ce cas il est précisé aux familles que l'étude du dossier de leur enfant et les éventuelles évaluations médicales réalisées par nous, ne se substituent en rien à la MDPH, seule habilitée à prononcer une orientation. L'établissement informe, si nécessaire, les parents sur la marche à suivre, mais n'est pas chargé de la démarche en direction de la MDPH.

Ce service rendu s'inscrit dans une démarche partagée avec la famille (et la plupart du temps avec des équipes partenaires) pour accompagner le processus d'orientation vers un établissement spécialisé en capacité de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Lors du processus d'admission

La demande d'admission émane toujours des parents (ou des représentants légaux), accompagnés, ou pas, par des partenaires institutionnels.

La direction :

- reçoit les parents, à leur demande, à n'importe quelle étape du processus pour leur présenter le service,
- organise la visite de l'établissement,
- participe le cas échéant à l'ESS de l'enfant s'il est scolarisé en milieu ordinaire pour avoir une meilleure connaissance de son profil et de ses besoins
- Remet aux parents (ou représentants légaux) le livret d'accueil et une fois l'admission proposée, les documents obligatoires (règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie, la liste des personnes qualifiées, ...), ainsi qu'un questionnaire sur son parcours, sa santé, sa personnalité, ses habitudes, ses goûts...

La procédure se poursuit si les parents, après un temps de réflexion, confirment leur demande.

L'admission peut alors être prononcée, après une consultation médicale et un rendez-vous avec la Direction.

L'admission se matérialise par la signature du contrat de séjour qui engage les 2 parties.

Les parents sont informés du fait que le non-respect des clauses essentielles du contrat peut potentiellement entraîner la fin de l'accompagnement à l'initiative de l'établissement. (voir article relatif aux conditions de résiliation du contrat de séjour)

Si des choix légitimes des représentants légaux remettent fondamentalement en cause le sens du projet ou la pertinence de l'accompagnement global, l'établissement recherche avec eux une solution compatible à leurs options, dans l'intérêt du jeune, et saisit, si nécessaire, la MDPH en vue d'une réorientation.

Autour du processus d'élaboration du Projet Personnalisé

Pour les enfants récemment admis, des temps de recueil des besoins, auprès de l'enfant et auprès de sa famille, sont organisés en vue de l'élaboration du 1^{er} projet personnalisé.

Ce projet personnalisé est proposé environ 3 mois après l'admission, mais cette durée peut aller jusqu'à 6 mois dans certaines situations qui le nécessiteraient.

Ce projet personnalisé donne lieu à une proposition d'avenant au contrat de séjour qui a été signé à l'admission.

Ensuite, durant la période d'accompagnement, au moins 1 fois par an, le référent rencontre le jeune pour échanger autour de son projet, recueillir son point de vue par rapport à son accompagnement et aux objectifs fixés. De même, il prend contact téléphonique avec la famille pour recueillir ses attentes. Suite à ces échanges, la réunion-projet constituée de l'équipe pluridisciplinaire, voire des partenaires, permet de définir les objectifs d'accompagnement du jeune.

Ainsi, ce projet personnalisé est ensuite proposé aux parents (ou représentants légaux), lors d'une réunion appelée « retour Projet Personnalisé » en présence de l'ensemble de l'équipe concernée par le jeune. Cette proposition précise :

- les objectifs transversaux et les axes prioritaires de l'accompagnement, élaborés en équipe
- Les prestations que propose l'équipe en réponse à ces objectifs.

Cette réunion est aussi l'occasion d'un échange sur les objectifs poursuivis sur le plan scolaire, rééducatif et éducatif.

Dans l'avenant Projet Personnalisé, il existe un espace dédié aux points que les parents souhaiteraient rajouter.

Lorsque le jeune est majeur, il participe à la totalité de la réunion et signe lui-même l'avenant à son contrat de séjour, et sont abordées plus explicitement les éventuelles évolutions de la situation en lien avec son passage à la majorité.

Lorsque le jeune est mineur, il participe à la fin de la réunion, afin de donner son point de vue sur le projet qui a été proposé.

Le projet ajusté est remis en fin de réunion à la famille, avec les modifications qui ont pu être apportées lors de l'échange.

Cet avenant au contrat de séjour permet aux parents de disposer d'éléments précis sur les modalités et le contenu de l'accompagnement de leur enfant.

Entre 2 projets personnalisés, une rencontre supplémentaire peut être demandée, soit par la famille, soit par l'établissement, soit par le jeune, pour compléter, adapter ou faire évoluer l'accompagnement. En cas de changement majeur dans les objectifs ou les modalités d'accompagnement, un nouvel avenant est alors produit suivant le même processus.

En cas d'impossibilité, sur une durée importante, de maintenir un accompagnement ou une prestation convenue dans le projet, une information est donnée à la famille et au jeune.

Les autres rencontres avec les parents et les représentants légaux :

En début d'année scolaire :

- Le jour de la rentrée : un temps d'accueil auprès des parents, par groupes, est organisé, en même temps que celui des jeunes
- Sur un samedi de septembre, nous organisons un temps de rencontres :
 - o en individuel, à la demande des parents, avec certains professionnels paramédicaux et/ou enseignants
 - o des temps de rencontre avec les éducateurs et enseignants du groupe qui concernent leur enfant

L'emploi du temps prévisionnel de leur enfant leur est remis à cette occasion.

Cette modalité permet également aux parents d'échanger entre pairs.

Au fil de l'accompagnement, le travail avec les familles revêt plusieurs formes possibles, selon les situations et les besoins :

- des consultations médicales avec le médecin de l'établissement
- Des rencontres individuelles sur rendez-vous avec les professionnels de l'établissement
- Des visites à domicile de l'ergothérapeute, ou éventuellement de professionnels mandatés, pour travailler la continuité de l'accompagnement.
- Selon la nécessité, la famille et le jeune peuvent exceptionnellement être accompagnés par un professionnel à d'autres RDV extérieurs
- La participation des parents à certaines sorties pédagogiques
- Des rencontres avec l'assistante sociale pour les aider dans leurs démarches d'accès aux droits
- Un travail plus spécifique avec les professionnels du « pôle avenir », pour la préparation de la poursuite du parcours d'orientation pour les jeunes de plus de 16 ans.

Par ailleurs, certains parents, représentants des autres parents, sont également invités à siéger au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement, qui se réunit 3 fois par ans, et dans lequel sont également présents des représentants des enfants et jeunes accueillis, et des représentants de l'établissement.

En parallèle des réunions et échanges proposés par l'établissement, les parents participent, une fois par ans aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) organisées par l'Education nationale (EN).

Ces équipes de suivi sont animées par l'enseignant référent de l'EN, en présence de l'enseignant de la Cardabelle, et en cas de scolarisation partagée, de l'enseignant de l'établissement scolaire d'accueil.

Au-delà de ces temps de rencontre et de réunions, il existe par ailleurs un échange régulier « au fil de l'eau », permettant de croiser la connaissance que les parents ont de leur enfant avec les observations des professionnels au cours de l'accompagnement (ex : cahier de liaison).

Les équipes et les parents, travaillent ainsi ensemble à l'élaboration et la mise en œuvre des techniques qui favorisent l'autonomie au quotidien et la participation à la vie familiale et sociale du jeune. Pour notre public, cela concerne notamment le choix et la mise en place des appareillages et des aides techniques nécessaires.

En cas de besoin ou de demande d'étayage pour lesquels notre établissement n'est pas outillé ou habilité, la famille est accompagnée vers les ressources extérieures correspondantes.

Enfin, un certain nombre de temps forts permettent des rencontres dans un cadre convivial :

(ex : fête de fin d'année ; café des familles ; rencontres parents professionnels, ...).

La relation avec les autres membres de la famille non-représentants légaux (grands-parents, frères et sœurs, autres...): lorsque ce membre de la famille occupe déjà une place importante dans l'accompagnement du jeune, nous travaillons avec lui naturellement, tout en restant vigilant sur la question de l'autorité parentale.

Dans le cas plus spécifique d'éventuelles mesures de protection des majeurs non exercées par un membre de la famille, un travail de collaboration est alors mis en place avec le mandataire judiciaire. L'établissement peut se positionner en conseil pour mettre en place la meilleure formule de protection.

e) Les principes d'intervention

En premier lieu, il est important de noter que chacune des interventions des professionnels de la Cardabelle s'inscrit dans une dynamique d'inclusion au sein du milieu ordinaire et d'ouverture de notre structure vers l'extérieur, autant que cela est possible.

En cohérence avec les valeurs énoncées dans le Projet Associatif, l'établissement fonde plus particulièrement son accompagnement et son fonctionnement sur les **5 principes d'intervention** suivants :

1. L'adaptation de l'accompagnement à l'âge des jeunes accueillis

Nos interventions sont à destination d'enfants ou de jeunes adultes.

Notre fonctionnement a pour objectif de placer le jeune comme acteur principal de son accompagnement, en lien avec sa famille.

Cet accompagnement proposé au jeune est régulièrement adapté tout au long de son parcours au sein de la Cardabelle, avec un changement progressif dans la façon de travailler avec la famille, qui tient compte de son évolution.

Cette évolution est notamment marquée par des « rites de passage » (changement d'encadrants, de groupe, de classe, de lieux, ...), par la mise en œuvre effective de nouveaux droits (notamment liés à la majorité), et par la préparation à une vie adulte la plus autonome possible.

Une procédure décrivant ces modalités de transition (passage de groupes, ...) sera formalisée.

2. L'importance des interactions entre les jeunes accueillis

Il paraît primordial de reconnaître et favoriser le fait que les jeunes accueillis s'enrichissent entre eux, au travers de leurs interactions.

Ces interactions sont rendues effectives, soit à l'occasion d'activités de groupes mises en place, soit durant des temps plus informels qui leur appartiennent. Elles participent à la construction et à l'épanouissement du jeune tout au long de son parcours à la Cardabelle.

En effet, les divers temps de la journée participent à la création de relations, l'interaction entre les pairs, la confrontation aux envies et besoins de l'autre qui ne sont pas toujours en adéquation avec les siennes propres. Ainsi, ces échanges aident chaque jeune à gérer sa frustration, à reconforter un pair ou à développer sa compréhension des différents codes sociaux.

De plus, les jeunes bénéficiant de l'internat partagent également certains moments du quotidien au-delà de l'accueil de jour. Une réflexion éthique est en cours pour leur permettre d'évoluer comme n'importe quel adolescent ou jeune adulte, dans le respect de son intimité et de ses besoins d'exploration.

3. Le travail transversal en équipe pluridisciplinaire

L'interdisciplinarité est un élément fondamental du projet d'établissement, compte tenu de la complexité des pathologies des jeunes accueillis qui nécessite la complémentarité des compétences professionnelles.

Les interventions sont donc élaborées, suivies et évaluées régulièrement, en équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du directeur et de la responsable de service, garants de la mise en œuvre de chaque projet personnalisé.

L'équipe pluridisciplinaire veille ainsi à :

- prendre en considération tous les aspects de la vie du jeune, la diversité et la complexité du handicap, avec un équilibre entre les différents accompagnements, qui peuvent évoluer en fonction de l'âge et des besoins du jeune (ex : rééducations paramédicales ; scolarisation, ...).
- donner une cohérence globale à la prise en soins
- évaluer et adapter le projet avec l'intéressé et ses parents/responsable légal
- définir et prioriser les objectifs et les moyens.

La direction et l'encadrement sont garants de l'animation de cette transversalité au quotidien. Ils favorisent des temps de coordinations nécessaires autour des situations, et formalisent les décisions prises à l'occasion de ces réunions (en plus du temps annuel d'élaboration du PP).

Les compétences professionnelles (pédagogiques, éducatives, rééducatives, médicales et psychologiques) s'exercent en synergie, sur la base des objectifs posés en équipe. Ainsi, chaque intervenant définit avec le jeune des objectifs afin de l'impliquer et de renforcer le sens de son intervention, en situant son action dans le projet global élaboré en équipe.

Certaines activités sont coanimées par plusieurs professionnels de différentes disciplines.

Toutefois, afin de respecter l'intimité du jeune, l'équipe est soumise au devoir de confidentialité ; dans ce cadre, le partage de l'information « nécessaire et suffisante » est organisé dans l'intérêt du jeune.

Le rôle du coordonnateur (du projet personnalisé du jeune) dans l'exercice effectif de cette transversalité sera redéfini en lien avec la réflexion autour de l'élaboration du PP.

4. L'interrogation permanente des pratiques professionnelles

Des commissions de travail sur des thématiques particulières sont constituées.

Elles permettent :

- d'assurer une transversalité dans la réflexion institutionnelle afin que celle-ci soit diffusée auprès de l'ensemble des professionnels
- d'être force de propositions et d'axes de travail dont la mise en œuvre est suivie et évaluée
- de définir plus précisément et de façon pluridisciplinaire les orientations annuelles dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité.

L'analyse des pratiques professionnelles

L'établissement propose depuis plusieurs années aux professionnels qui encadrent les jeunes, des séances d'analyse des pratiques tous les 2 mois, avec un intervenant extérieur.

Il est important que ce travail de réflexion sur les pratiques professionnelles puisse se poursuivre dans la mesure des moyens alloués.

Des réunions cliniques autour de situations complexes, animées régulièrement par la psychologue de l'établissement, à destination des professionnels, permettent notamment de travailler autour de la question de la bientraitance.

Le principe de permutation des affectations

Afin de favoriser la créativité, le renouvellement des projets et de lutter contre l'usure professionnelle, des permutations des équipes éducatives entre les groupes sont nécessaires et mises en place.

L'équipe d'encadrement est attachée à ce principe de mobilité. Les souhaits des professionnels sont recueillis, et respectés autant que possible en tenant compte des réalités organisationnelles.

5. Ethique et Bienveillance

Grâce à ses différentes instances, mais aussi grâce aux formations régulières et à la dynamique institutionnelle, l'ensemble de l'équipe maintient sa vigilance permanente sur la bienveillance, le respect de la charte des personnes accueillies et la valorisation de l'expression des choix par chacun des jeunes.

Les questionnements qui émergent de cette veille collégiale au sujet de l'éthique permettent des réflexions qui peuvent amener à l'amélioration du fonctionnement institutionnel.

A titre d'exemple, les réunions de fonctionnement laissent la place à quelques échanges et à une décision de la direction sur les problématiques qui ont pu émerger, concernant l'ensemble des prestations offertes par l'établissement : liberté d'aller et venir, sécurité, responsabilité, positionnement de chacun dans ses interactions avec ses pairs et avec les jeunes...

f) La nature de l'offre de service et son organisation

1. L'offre de services en réponse aux besoins d'autonomie

➤ Accompagnements pour les actes de vie quotidienne

Cet accompagnement aux actes de la vie quotidienne est très hétérogène selon les capacités motrices et cognitives de chaque jeune, et représente une part importante de nos accompagnements quotidiens auprès des jeunes accueillis.

Chaque moment de la journée nécessite des installations et/ou transferts spécifiques et adaptés aux besoins de chacun.

De ce fait, les observations, évaluations et réévaluation de l'équipe pluridisciplinaire permettent d'individualiser et d'adapter les conduites à tenir et les outils à mettre en place.

Ainsi, la poursuite de l'amélioration des locaux d'accueil est au cœur de nos préoccupations et de nos priorités.

Ces accompagnements peuvent ainsi viser, selon les actes et les jeunes :

- l'acquisition d'une autonomie complète pour tel ou tel acte,
- l'acquisition d'une autonomie partielle,
- la compensation par une aide totale

Autant que possible, chacun des différents actes de la vie quotidienne est abordé de manière transversale.

Par exemple : illustration des contributions pluridisciplinaires sur l'accompagnement d'un jeune au repas :

- kinésithérapeute et ergothérapeute sur l'installation, la mise en place d'aides techniques de compensation
- orthophoniste sur choix de la texture, mastication-déglutition, l'expression des choix et la communication
- psychomotricien sur la perception du schéma corporel

- l'éducateur sur la gestion globale du temps de repas et l'aide physique si besoin
- l'enseignant sur la lecture du menu et la découverte des aliments
- l'infirmière sur la prise des traitements et les régimes spéciaux et les risques de fausse route

Nos missions d'accompagnements concernent l'ensemble des moments de la vie quotidienne : hygiène, habillage, toilettes, alimentation, et lever-coucher pour les jeunes accueillis à l'internat.

Etant donné les caractéristiques de la population accueillie, ces accompagnements aux actes de la vie quotidienne peuvent également se réaliser au cours des autres activités éducatives, scolaires, ou de soin (ex : passage aux toilettes).

Ces accompagnements sont alors réalisés, selon le niveau d'autonomie du jeune, par les professionnels présents auprès de lui à ce moment-là (avec les transferts de compétences nécessaires).

L'hébergement à l'internat permet de travailler plus particulièrement l'autonomie sur les actes de la vie quotidienne. Ceci est notamment travaillé avec les plus grands, dans le cadre de leur préparation à leur vie d'adulte (ex : se préparer un repas)

Dans la mesure du possible, nous essayons de faire en sorte que ce travail d'accompagnement, puisse être transposé au domicile familial dans un souci de continuité et de cohérence : échanges avec les familles, quelques visites à domicile (notamment l'Ergo).

Cet interface avec le milieu familial, en visite à domicile pourra être développé, en fonction des moyens alloués et de la disponibilité de nos professionnels.

Enfin, les professionnels s'appuient également sur l'expertise parentale et sur ce qui est mis en place au domicile.

Un questionnaire spécifique est proposé pour les nouveaux enfants accueillis, afin de recueillir et mutualiser cette expertise.

➤ **Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui**

Tous les jeunes accueillis ont des besoins, de nature et d'ampleur différentes, d'accompagnement pour leur autonomie de communication et d'entrée en relation avec autrui.

Ces accompagnements peuvent prendre plusieurs formes, avec une vigilance de continuité et de cohérence entre les différents professionnels de l'établissement, et avec l'environnement familial :

- Adaptation de nos positionnements et discours auprès des jeunes (ex : travail de reformulation)
- Travail transversal éducatif sur les habiletés sociales (règles de politesse, distance sociale, adaptation du discours, ...)
- Si besoin, utilisation d'outils-soutiens de communication (sur la base des bilans ortho et enseignants)
- Si besoin, adaptation de l'installation et de l'environnement (ex : capacités attentionnelles)
- Certains ateliers co-encadrés sont plus ciblés sur ces questions d'expression, de compréhension (ex : théâtre, atelier « raconte ton WE »,...)

Toutes les activités et sorties organisées (cf participation sociale) sont autant d'occasions de travailler ces aspects.

Les Observations, évaluations et réévaluations pluridisciplinaires permettent l'individualisation et l'adaptation des conduites à tenir ainsi que les outils à utiliser en matière de communication et de relation à autrui du jeune.

➤ **Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité**

Repérage dans le temps et l'espace :

- Proposition de supports d'emplois du temps adaptés aux capacités de chaque jeune (ex : pictos ou « au jour le jour » avec des codes couleurs). *(A développer dans tous les groupes.)*
- Travail autour d'horloges et de timer qui visualisent le repérage du temps, accompagné de communication orale permanente de renforcement. *(A développer dans tous les groupes.)*
- Adaptation de ces accompagnements selon l'âge :
 - ritualisation des différents temps au sein de l'établissement surtout pour les plus jeunes,
 - préparation à la vie d'adulte pour les plus âgés
- Travail de repérage au sein de l'établissement et déplacements internes autonomes favorisés selon les capacités. *Amélioration de la signalétique à prévoir.*
- Pour ceux qui en ont besoin, mise en place des aides techniques adaptées, sur la base de bilans-évaluations et d'échanges pluridisciplinaires et avec la famille. L'objectif est de permettre le maximum d'autonomie de déplacement au sein de l'établissement dans un premier temps (permet de prêter le matériel, de le tester et l'ajuster), avant de le déployer dans les différents lieux de vie du jeune (ex : autonomie de déplacements urbains, transports en communs, et à l'occasion de toute sortie ou activité extérieure).
- Pour ceux qui en ont la capacité, aide et préparation du Brevet de Sécurité Routière

Gestion du stress / de l'imprévu / de l'inconfort

- Cet aspect est principalement en lien avec le travail réalisé sur le développement de leurs capacités d'expression et de communication, y compris lorsque cela doit se faire auprès de personnes moins connues ou habituées
- Soutien et préparation, pour les jeunes ayant plus de difficultés à participer à telle ou telle activité, ou en préparation d'une situation à venir potentiellement stressante
- Proposition adaptée d'outils d'accompagnements particuliers selon besoin : mise en place de temps calmes, utilisation d'objets transitionnels, stratégies de relaxation et de respiration, renforcement de l'accompagnement psychologique, ... Travail sur la transposition de ces techniques ou outils pour la vie en famille
- Incitation à prendre des initiatives, en lien avec tout le travail réalisé sur le développement de leurs capacités d'expression et de communication dans un contexte inconnu.
- Création des conditions favorables à ce qu'ils développent leur capacité « d'alerte » en cas de danger pour eux ou pour un de leurs pairs ou de leurs proches.

Prise de décision / Prise d'initiative / Exercice du choix

- Cet aspect est principalement en lien avec le travail réalisé sur le développement de leur capacité d'expression et de communication, y compris envers des personnes moins connues ou habituées
- Travaillé au cours des activités du quotidien : au niveau des repas, en lien avec la dimension médicale ou l'utilisation des appareillages, etc..., de façon à ce que le jeune soit au maximum acteur de tout ce qui le concerne directement (ex : implication et responsabilisation dans les rôles sociaux du quotidien).
- Vigilance permanente des professionnels à ne pas trop induire leurs choix ou leurs décisions
- Vigilance, a minima de les informer, voire de leur demander la permission, dans les situations où un professionnel doit déplacer un jeune qui est dans un fauteuil roulant manuel.
- Les jeunes sont associés au choix de mettre en place certaines activités,
- Tous les jeunes disposent de moments où ils ont clairement le choix entre participer à une activité proposée ou avoir un temps libre (qu'ils gèrent alors eux-mêmes à leur façon).
- Autogestion et prise d'initiatives individuelles et/ou collectives (avec matériel à disposition), sous le regard à distance de professionnels, notamment durant les temps de récréation,

- Soutien de leurs choix dans l'élaboration de leur projet personnalisé (ex : en cas de désaccord avec leurs parents)
- Travail d'incitation et d'accompagnement de la découverte de la nouveauté (ex : pour ceux qui font toujours les mêmes choix)
- Propositions d'activités variées pour favoriser l'ouverture et l'accès à la nouveauté
- Travail de « remédiation cognitive » en orthophonie et en ergothérapie (et avec les enseignants) en appui de cette autonomie de décision.
- Travail spécifique autour des questions de vie affective et sexuelle (ex : consentement, ...)

2. L'offre de services en réponse aux besoins de santé

➤ Prestations « SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES »

En amont de l'admission :

Consultation médicale avant l'admission par le médecin de médecine physique et réadaptation (MPR)

- L'objectif est de vérifier l'adéquation entre le tableau clinique et les prestations pouvant être proposées à la Cardabelle afin de :
 - soit proposer si nécessaire une réorientation préférable,
 - soit une adaptation des prestations proposées par l'établissement, dans la mesure du possible.

Lors de l'enclenchement de l'accompagnement après l'admission :

Evaluation médicale et paramédicale :

- Reprise par le MPR des besoins et prescriptions correspondantes validées ou réajustées par les bilan paramédicaux (ergo, kiné, orthophonie, orthoptie, psychomotricienne)
- Recueil, si accord des parents, des comptes rendus médicaux et paramédicaux réalisés par les professionnels de santé extérieurs (médecins généralistes ou spécialistes et rééducateurs), notamment lorsqu'il y a des traitements/soins (réguliers ou ponctuels) à prendre ou à réaliser durant notre accompagnement.

Assurer la continuité des soins de base en attendant l'élaboration du premier PP :

Mise en place des soins infirmiers, des traitements et des rééducations déjà prescrits + si besoin sur la base de prescriptions réalisées par le MPR de l'IEM.

Elaboration du PP avec sa partie « soins » :

Les objectifs et prestations soins sont déterminés en équipe pluridisciplinaire, avec précision du nombre de séances.

Ce PP est présenté à la famille et au jeune, pour validation commune du projet soin, avec ajustements éventuels.

Il est réévalué à minima tous les ans, et autant que de besoin.

Pendant la durée de l'accompagnement :

Mise en œuvre de ces prestations « santé »

- Répartition claire des rôles entre les différentes catégories de professionnels dans la mise en œuvre de ces prestations : sur prescriptions médicales courantes, l'infirmière prépare les piluliers et le personnel éducatif distribue et/ou aide à la prise suivant le document « circuit du médicament » et des protocoles plus individualisés, mis à jour et diffusés autant que nécessaire.

- La remontée d'informations liée à l'observation quotidienne du jeune est de la responsabilité de toute l'équipe d'accompagnement du jeune, avec un rôle logiquement plus spécifique de l'infirmière dans cette dimension soin. Le logiciel de transmission d'informations relative aux jeunes accueillis est le GU Gestion de l'Usager (cf. Chapitre Système d'Information)
- Assurer la continuité des soins réguliers :
 - L'infirmière centralise les informations, les ordonnances, les CR médicaux
 - Elle est en lien avec les professionnels de santé extérieurs
 - Elle est en première ligne sur les événements de « première urgence » (épilepsie, fièvre importante, ...)
 - Certains professionnels, notamment l'infirmière, accompagnent le jeune à certains RV médicaux, en accord avec la famille

Prise en compte de la santé psychique

- Rencontre avec chaque jeune en amont du premier PP avec la psychologue
- Mise en place si nécessaire d'un suivi psychologique auprès du jeune (entretiens médiatisés ou non, ...)
- Dans certaines situations, proposition, en accord avec la famille, d'un travail centré sur les relations intra-familiales (possibilité de travail en individuel ou en commun), pouvant conduire à une orientation vers un suivi psychologique en externe.
- Mise en place de groupes de parole sur des thématiques spécifiques (intimité-sexualité, perception de son corps, addiction aux écrans, ...)
- Mise en place de réunion clinique sur l'accompagnement psychologique des jeunes, et des différentes étapes auxquelles ils sont confrontés,
- Soutien à la parentalité en séances si nécessaire.

Prévention et Promotion de la santé

- Ateliers de sensibilisation à l'hygiène, la nutrition, l'addiction aux écrans, la sexualité,
- Approche d'« Education à la santé » en fonction de la pathologie de chacun et de ses capacités

➤ Prestations de « RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE »

Mise en posture avec un appareillage (ex : verticalisateur, attelle, corset, ...)

- Ces mises en posture sont réalisées sur la base d'une prescription d'appareillage par un MPR, et de préconisations d'utilisation.
- L'organisation pratique de ces mises en posture au sein de l'IEM est formalisée dans les PP, avec une nécessité d'adaptation de cette organisation en fonction des contraintes institutionnelles et de la prise en compte de la situation du jeune au quotidien.
- Cette mise en posture est prioritairement réalisée par les kinés, en partenariat avec l'équipe éducative et/ou pédagogique. En l'absence d'un kiné, ce processus peut être entrepris par d'autres accompagnants, sur la base d'un transfert de compétences à formaliser de la part des kinés.

Aide à la mobilité quotidienne (en lien aussi avec l'axe « autonomie »)

- Prescriptions et préconisations des supports les plus adaptés à chaque situation
- Accompagnement à l'utilisation d'aides de marche : cadres de marche, selles de déambulation (flèche), cannes, ... et de fauteuils roulants manuels et/ou électriques.
- Pour ceux qui restent durablement dans une même position (ex : fauteuil) : vigilance sur les besoins de changement de position pour ceux qui ne peuvent le réaliser seuls

Mise en œuvre des rééducations et réadaptations

4 types d'objectifs régulièrement actualisés en fonction de l'évolution :

- Prise en soins de prévention permettant d'éviter la dégradation ou la douleur
- Prises en soins permettant d'optimiser l'acquisition de certaines fonctions de base (parler, manger, marcher, ...)
- Prise en soins permettant d'accéder aux différents apprentissages d'indépendance fonctionnelle : gestes sociaux, résolution des problèmes quotidiens et résolution des actes de la vie courante,
- Prises en soins préparatoires facilitant l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux

Les différentes prestations proposées au service de ces objectifs :

- Séances individuelles et/ou collectives selon l'évaluation des besoins identifiés dans le PP
- Recherche d'un équilibre entre les différents types de rééducation proposés : kiné, orthophoniste, ergo, psycho-mot, orthoptie
- Variété des modalités et des supports utilisés dans le cadre de chacune des disciplines et avec chaque jeune
- Certaines rééducations sont réalisées, si besoin, de manière collective.
- Temps d'observation des besoins et usages réalisés sur des temps en milieu écologique (ex : temps de repas)
- Possibilité sur une période donnée, si nécessaire, de privilégier un champ de rééducation plutôt qu'un autre
- Partenariat développé avec des prestataires : orthoprothésistes, podo-orthésistes, revendeurs, etc, afin d'adapter les matériels utilisés au plus proche des besoins
- Conseils de la part des rééducateurs auprès des autres professionnels de l'IEM pour améliorer l'adaptation de certains moments de l'accompagnement
- Conseils auprès des familles (ex : matériel, méthodes de transfert, ...)
- Activités extérieures parfois co-encadrées entre rééducateurs et éducateurs (ex : cirque, yoga, piscine, transferts, escalade, poney, ...)

3. L'offre de services en réponse aux besoins de participation sociale

Ces prestations sont organisées en cinq composantes :

1/ Accompagnements pour exercer ses droits ;

- Accompagnement à l'expression du projet personnalisé ;

Chaque jeune est consulté en amont de l'élaboration de son projet initial : sur ce qu'il souhaite ou ne souhaite pas.

Par la suite, avant chaque renouvellement de projet, échange avec son référent sur ce qui lui convient ou pas.

Le nouveau projet est restitué au jeune et à la famille et/ou au représentant légal, lors d'une réunion pluridisciplinaire, avec prise en compte autant que possible des éléments complémentaires apportés par le jeune et sa famille

- Accompagnement à l'exercice des droits et libertés énoncés précédemment ainsi que participation aux conseils de la vie sociale CVS.

Election de représentants des jeunes préparée en amont avec les enseignants et éducateurs.

Travail d'appui et d'accompagnement des jeunes élus à l'exercice de leur mandat soutenu par les professionnels et des supports adaptés :

- Un référent CVS parmi l'équipe éducative par site sera en charge d'accompagner les jeunes au recueil de leurs desideratas
- un questionnaire type de préparation pour enrichir ces échanges sera élaboré
- le compte rendu du CVS sera exposé et expliqué aux jeunes

2/ Accompagnements au logement ;

- Accompagnements pour vivre dans un logement + Accompagnements pour accomplir les activités domestiques.

Ces accompagnements s'appuient plus particulièrement sur l'outil « Internat séquentiel » :

Apprentissage à la vie hors de son domicile familial

Travail autour de la question de l'hygiène (rangement, linge, ...)

Degré de participation au ménage selon le projet de vie et les capacités

L'internat dispose d'un studio indépendant qui est plus particulièrement adapté et dédié au travail de l'autonomie dans un logement.

Apprentissage à la vie collective pour ceux qui ont comme projet le passage en établissement d'hébergement pour adultes

3/ Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux ;

- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti ;

5 Unités internes d'enseignement : soit pour la totalité de l'enseignement reçu, soit en scolarité partagée, avec 5 enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.

Programmes et outils adaptés aux caractéristiques et besoins des jeunes, sur la base des référentiels de l'Education nationale

Classes liées à chaque tranche d'âge : 1 groupe = 1 classe

Au sein de chaque groupe, les niveaux scolaires sont très hétérogènes. Les temps de classe sont organisés en petits effectifs (1 à 4) plus homogènes au niveau scolaire.

Le temps de classe de chaque jeune est lié à son projet personnalisé et à ses capacités. L'accès à la scolarité est valorisé, consolidé par les apports et la proximité des autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducatif, soin, rééducatif). Le temps de scolarité varie de 1 à 6 ½ journées.

Des ateliers co-encadrés peuvent être proposés par les enseignants avec des professionnels du soin et de l'éducatif.

Chaque année, un projet de classe/groupe est élaboré et sert de fil rouge pour l'enseignant sur l'année scolaire.

Le lieu « classe » est distinct du lieu principal du groupe, avec équipement et matériel adaptés. L'environnement pédagogique devra être enrichi en matière d'équipement technique et numérique.

A partir de 16 ans, la scolarité doit être adaptée et modulée en fonction de chaque jeune.

Un projet pédagogique détaillant l'ensemble des prestations scolaires se trouve en annexe.

- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle ;

Le public accueilli à la Cardabelle ne permet pas d'envisager fréquemment ce type d'accompagnement.

- Travail sur une éventuelle réorientation vers une structure plus adaptée (IMPRO, école seconde chance, ...) pour les jeunes ayant le projet d'un parcours plus professionnalisant
 - Possibilité d'accompagner un jeune en service civique le cas échéant
 - Possibilité d'accompagner, le cas échéant, sur un stage en milieu protégé ou ordinaire, en le préparant avec le jeune
- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées
 - L'ITEM propose toute une palette évolutive d'activités favorisant l'épanouissement et les réponses à leurs besoins, en fonction des objectifs des jeunes fixés en PP, et en fonction des projets de groupes
 - Ces activités sont proposées soit par les professionnels de la Cardabelle, soit en lien avec des intervenants et partenaires extérieurs (ex : EAM Le Guilhem, Perce Neige, Handisport, Les Restos du cœur, ...)
 - Il peut s'agir d'activités physiques et sportives, créatives, de bien-être, culinaires, d'ouverture culturelle, ...
 - Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle ;
 - Travail d'appui du jeune sur son positionnement dans ses relations intra-familiale en fonction de son âge
 - Ateliers proposés sur les questions de vie affective et sexuelle, en lien avec l'âge, avec adaptation de supports dédiés
 - Partenariats extérieurs sur la question de la sexualité à développer (ex : planning familial, ...)
 - Accompagnement et soutien au quotidien sur les questions de l'intimité
 - Questionnement éthique sur la prise en compte de cette thématique vie sexuelle et affective dans le fonctionnement de l'établissement (notamment internat). *Fiche action à élaborer*
 - Proposition de soutien à la parentalité des parents des jeunes accueillis qui le souhaitent

4/ Accompagnements pour participer à la vie sociale ;

- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage ;
 - Travail sur le respect des codes sociaux dans la relation avec les autres jeunes de l'établissement
 - Travail sur l'utilisation du smartphone et des réseaux sociaux
 - Travail sur leur communication avec les professionnels qui les entourent
- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs
 - Au-delà des activités et sorties proposées en interne (cf ci-dessus), si la famille le demande, il est possible de préparer et faciliter l'inclusion dans une activité extérieure.
 - Participation active aux différents temps du quotidien sur l'établissement (aide au service, au rangement, ...)
 - Participation aux événements et manifestations locales (FISE, Pavillon Musée Fabre, Panacée...)
 - Mise en place de sorties à proximité de l'établissement pour les jeunes de l'internat dans une logique d'inclusion
 - Séjours et transferts de quelques jours à l'extérieur
- Accompagnements pour le développement de l'autonomie dans les déplacements.

- Formation et passage de l'ASSR pour certains des jeunes accueillis
- Travail de repérage urbain accompagné pour ceux qui en ont la capacité : plan, téléphone, plan du tramway, ...
- Questionnement sur la liberté de sortie « seul » de certains majeurs ? (Notamment trajet entre les différents sites de la Cardabelle) cf fiche action « Projet 16- 20 ans »

5/ Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

- Accompagnements pour l'ouverture des droits ;
 - Accompagnement des jeunes et des parents dans les démarches d'accès aux droits de leur enfant (ex : droit de vote pour les majeurs) en lien avec l'assistante sociale de l'établissement
- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources ;
 - Sensibilisation, en classe, à la gestion d'un budget pour ceux qui en ont les capacités
 - Travail autour de la gestion budgétaire relative à une sortie, un atelier cuisine, etc...
- Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes.
 - Echanges et explications avec le jeune et/ou avec ses parents sur la protection de majeurs et ses différentes formules, et aide aux démarches en ce sens le cas échéant

4. L'offre spécifique de l'internat séquentiel

Au regard de la spécificité des accompagnements proposés au sein de notre internat séquentiel de 10 places, il nous semble important d'en décrire ici quelques principes structurants :

L'internat propose 4 nuits d'hébergement du lundi au jeudi soir à environ 22 jeunes, répartis sur la semaine.

L'organisation des nuitées au cours de la semaine est construite selon la logique suivante : les plus jeunes en début de semaine, et progressivement les plus âgées sur la seconde moitié de la semaine. Ceci permet de constituer des nuitées relativement homogènes en termes d'âge.

La modalité d'internat peut être proposée à chaque jeune dès que cela semble pertinent à l'équipe pluridisciplinaire, et à la famille. Il est autorisé à partir de 6 ans.

Les différents objectifs possibles de l'outil « internat » :

- Travail sur l'autonomie fonctionnelle mais aussi affective
- Préparation à la vie d'adulte,
- Répit pour la famille (parents et fratrie),

5. Le Pôle Avenir

Depuis l'augmentation de l'âge des jeunes accueillis à 20 ans, la question de leur orientation vers le secteur adultes est un nouvel enjeu auquel le Pôle avenir apporte des réponses.

Ainsi, ce pôle regroupe une éducatrice spécialisée dédiée et une assistante sociale qui vont s'attacher à préparer au mieux le devenir de nos jeunes à partir de 16 ans.

Le Pôle Avenir organise :

- Un travail de recueil des attentes avec le jeune et la famille à l'âge de 16 ans pour définir son projet
- La demande d'orientation auprès de la MDPH
- Des visites d'établissement
- Des stages en ESMS adultes
- Des activités ciblées visant à préparer le jeune à son devenir d'adulte

Une fiche action définissant la procédure d'orientation et les différentes missions du Pole Avenir sera élaborée.

Les fonctions supports, un apport indispensable au bon fonctionnement de l'établissement

Pôle Administratif

Le pôle administratif est composé de 3 personnes :

- La responsable administrative, comptable et logistique
- Les deux secrétaires administratives, à temps partiel, réparties entre IEM et SESSAD

La responsable administrative a en charge le volet RH, comptable et financier, ainsi que la gestion logistique des 3 sites (IEM, SESSAD, Internat).

• La Fonction « Accueil »

L'accueil est une fonction partagée par les deux secrétaires du service administratif (IEM et SESSAD). Cela concerne à la fois l'accueil des usagers, des familles, des professionnels, des fournisseurs et plus largement les visiteurs et permet de rediriger ensuite l'ensemble des personnes qui se présentent ou qui nous contactent.

L'accès à l'établissement se fait par un portail sécurisé (à la fois en respect des consignes de sécurité et au regard de la mise en danger potentielle des jeunes accueillis). Un lieu d'accueil central est clairement identifié. L'accueil téléphonique est assuré par les deux secrétaires, dont les horaires sont communiqués aux familles et partenaires. Les familles concernées par l'internat peuvent, en cas de nécessité, joindre directement l'internat à certains horaires.

L'établissement possède une adresse mail générique et des adresses mails nominatives sont également communiquées selon les interlocuteurs. Les secrétaires traitent également l'ensemble du courrier reçu et au départ de l'I.E.M en lien avec le Directeur.

• L'appui administratif

L'équipe administrative vient en appui de l'équipes de direction et des autres professionnels. Cette équipe est également chargée de fluidifier et centraliser les circuits d'informations internes (ex : diffusions d'informations aux salariés, informations sur les absences d'usagers ou de professionnels, organisation des transports). Elle assure également la gestion et l'organisation des réponses à certaines enquêtes (ANAP, EN, INSEE, ARS, ...) en lien avec les autres professionnels de l'établissement, et centralise la production du rapport d'activité.

• Le Secrétariat

La secrétaire assure la mise en place et le suivi de l'ensemble des dossiers administratifs des jeunes accueillis, de l'admission à l'orientation. L'ensemble des données conservées sur l'établissement sont classées selon les règles en vigueur et régulièrement mises à jour. Dans ce cadre, notre logiciel « GU » Gestion de l'Usager permet de disposer d'un outil sécurisé qui organise la traçabilité et la confidentialité des données et des informations relatives aux jeunes accompagnés.

Enfin, la fonction de secrétariat prend également en charge les comptes rendus de certaines réunions, notamment réunions de fonctionnement) et le traitement des enquêtes de satisfaction des usagers.

- La gestion budgétaire et financière.

En lien avec la Direction, la responsable administrative et comptable prend en charge la mise en œuvre du volet financier permettant le fonctionnement de l'établissement et l'accueil des jeunes, par l'élaboration et le suivi des différents documents budgétaires et comptables.

Elle contribue également aux missions du « service paie » du siège concernant les éléments variables des salaires.

- La gestion des ressources humaines.

La responsable administrative assure la déclinaison de la politique RH de l'établissement qui est conduite par la Direction. Elle assure notamment la gestion administrative du personnel (constitution et suivi des dossiers des salariés, gestion des contrats de travail, ...). Elle s'occupe par ailleurs de l'organisation et de la participation aux différentes formations (inscriptions, lien OPCO, ...) et s'assure du respect et du suivi de la conformité de la gestion du personnel : plannings, affichages obligatoires, médecine du travail... Enfin, elle est en charge de l'élaboration du bilan social en lien avec le siège.

Pôle Logistique

Sous la responsabilité de la responsable administrative et logistique, trois personnels assurent les missions suivantes au quotidien :

- Les Transports

Le transport quotidien des jeunes est une obligation de l'établissement, et fait partie intégrante de l'accompagnement des jeunes. Il s'est complexifié en lien avec l'évolution des publics accueillis, et nos modalités d'accueil séquentiel en lien avec l'internat.

Les transports nécessitent 6 tournées qui sont assurés par :

- un prestataire de service, de façon collective, à partir d'une convention cadre renouvelée annuellement, pour 5 tournées.
- Les 2 chauffeurs de l'établissement pour une tournée des jeunes qui habitent le plus près de la Cardabelle.

- La Restauration

La restauration de l'établissement a dû évoluer et s'adapter aux particularités alimentaires des différents publics accueillis (liées aux troubles, régimes, sécurité alimentaire ...). Les repas sont élaborés et livrés par un prestataire de service, à partir d'un cahier des charges régulièrement mis à jour.

Une fois par trimestre, l'établissement organise une « commission restauration » en présence du prestataire, de la professionnelle en charge de la mise en chauffe, de certains membres des équipes éducatives, de l'infirmière et de la Responsable de Service. Ces réunions permettent un retour direct des avis des consommateurs issus entre autres des réunions du CVS, pour un meilleur ajustement entre les besoins des jeunes accueillis et le service rendu par le prestataire. La professionnelle de l'établissement affectée à la restauration (ASI), effectue les différents contrôles (réception, la température des plats et des frigos, ...) et procède à la remise en température (au 21).

- La fonction « Ménage / Hygiène »

Le ménage est réalisé en majorité par un prestataire extérieur, mais également par une professionnelle dédiée de la Cardabelle.

Les horaires de travail sont adaptés à l'activité, le ménage est en effet réalisé à la suite du départ des jeunes de l'établissement.

- L'entretien technique des locaux et matériels

L'entretien technique des locaux est supervisé par la responsable logistique qui priorise la sécurité tant des matériels que des locaux. Elle veille à l'état général des bâtiments et des différents équipements et en prévoit les réparations ou modifications. Il est en charge de l'organisation des visites périodiques des organismes de contrôle et de la tenue des registres y afférent.

g) Les professionnels et les compétences mobilisées

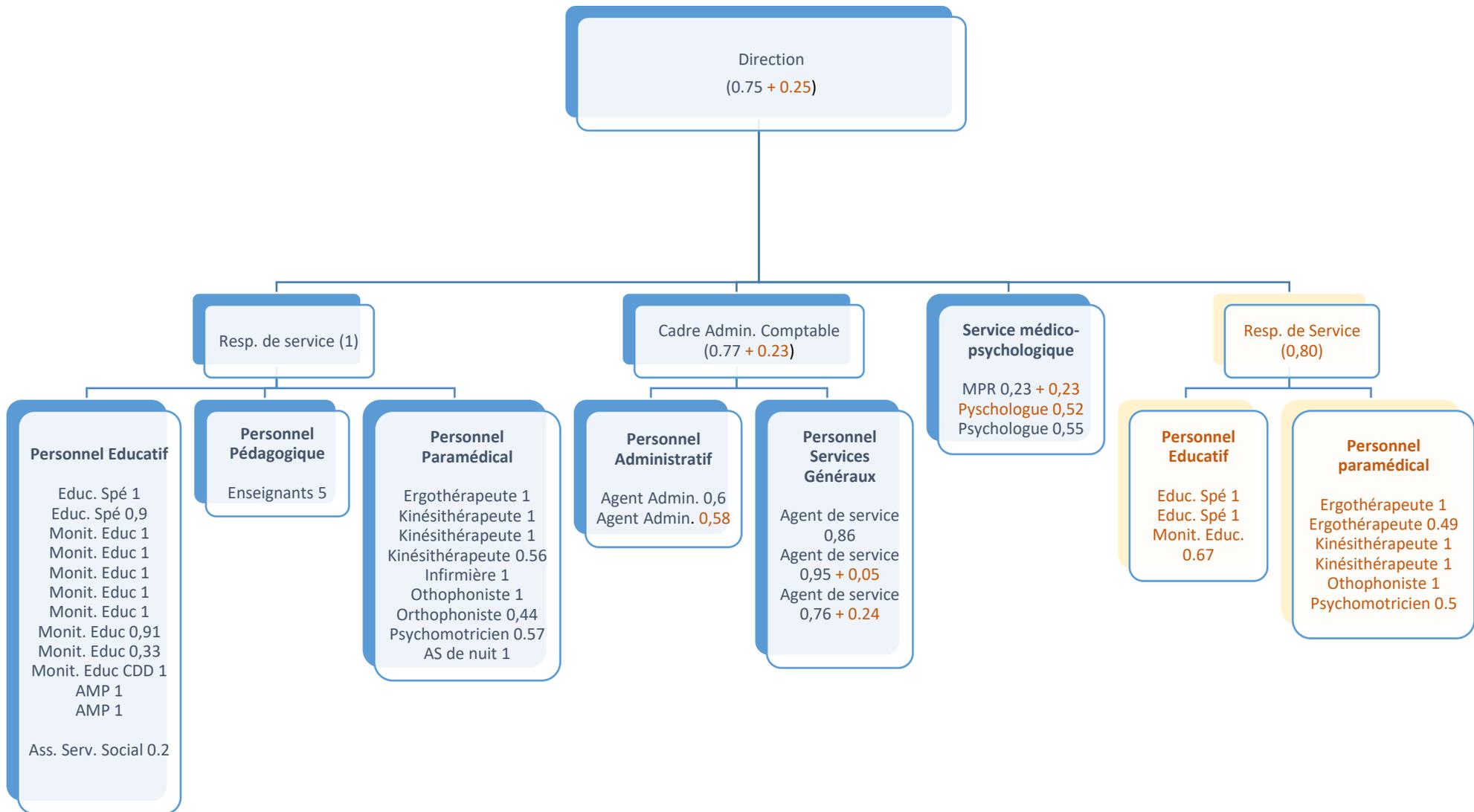
L'IEM La Cardabelle dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels régulièrement formés et qualifiés :

- Pour les accompagnements socio-éducatifs : des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs et des aides médico-psychologiques
- Pour les apprentissages scolaires : une équipe d'enseignants de l'Education Nationale
- Pour les soins et rééducations : des kinés, ergo, infirmier, orthophonistes, psychomotricien, médecin de médecine physique et de réadaptation et neuropsychologue.

Ces trois pôles sont étayés par un service administratif, les services généraux et l'équipe de direction et d'encadrement.

Un travail de remise à plat des fiches de postes sera conduit afin de préciser les missions et compétences de chacun.

L'organigramme ci-dessous détaille l'ensemble des personnels de la Cardabelle (IEM+SESSAD).



En bleu IEM
En orange SESSAD

Dans un contexte difficile pour le secteur médico-social, les enjeux autour des professionnels et de leurs compétences sont importants. Notre capacité à recruter, former, fidéliser et conjuguer des talents est essentielle afin valoriser nos personnels qui viennent servir et enrichir au quotidien le projet d'accompagnement des jeunes accueillis à la Cardabelle.

Les recrutements :

Le besoin de recrutement est fixé par la Direction, dans le respect de l'organigramme et des moyens financiers disponibles.

Pour faire face à l'évolution des besoins des jeunes accueillis et à la rareté de certains professionnels, nous avons parfois été amenés à requalifier certains postes (pédopsychiatre transformé en neuropsychologue par exemple).

Le recrutement de professionnels ayant les qualifications et profils nécessaires s'avère de plus en plus difficile pour certains types de poste, notamment dans le domaine du soin.

Le recrutement s'opère en appliquant les règles associatives édictées dans le recueil des procédures, des règles conventionnelles et du droit du travail. Les critères de recrutement privilégient le niveau de professionnalisation évalué à travers l'obtention des formations et diplômes reconnus ainsi que l'expérience du candidat.

L'accueil d'un nouveau professionnel est assuré par l'encadrement (Direction et Responsable de service). Outre le règlement intérieur, un livret d'accueil du nouveau salarié sera également remis, ainsi que la possibilité d'assister à un temps de présentation de l'association au siège. L'objectif est que le salarié reçoive ainsi toutes les informations et le matériel nécessaires à sa prise de fonction, selon une procédure d'accueil qui reste à formaliser. La mise en place d'un portail intranet ADAGES facilitera ce partage d'information et l'intégration des nouveaux salariés.

La mobilité : la mobilité peut-être intra associative au sein de l'ADAGES, et elle sera également favorisée au sein de l'établissement, comme évoqué plus haut. L'idée est de permettre au salarié d'expérimenter d'autres services, voire d'autres établissements, de dynamiser les projets, et d'éviter l'usure professionnelle.

Le dialogue social :

Il existe un CSE au niveau de l'établissement, qui se réunit tous les mois (4 séances de CSSCT / an). Il est consulté régulièrement sur les décisions importantes relatives au fonctionnement de l'IEM (ex : renouvellement du projet d'établissement, calendrier de fonctionnement, budget...)

La formation

Les besoins de formation émergent des constats repérés dans l'évolution des besoins de l'établissement et des jeunes, au cours des échanges avec les professionnels et au regard des obligations réglementaires.

Différentes propositions de formations sont mises en œuvre :

- Des formations à l'initiative du salarié via son CPF,
- La recherche par le salarié de la validation d'une expérience professionnelle par l'obtention d'un diplôme (VAE). L'établissement accompagne et soutient généralement ce type de démarche, mais ne peut systématiquement proposer de poste en relation avec la nouvelle qualification.

- Des formations à partir de l'outil associatif « Formadages », à partir d'une partie des fonds de formation mutualisés des établissements permet de proposer des formations collectives concernant plusieurs établissements,
- Des formations financées par le CIFA de l'établissement, identifié par notre OPCO Santé/unifaf.

Depuis 3 ans, la nouvelle Direction a souhaité développer ce dernier type de formation, par l'organisation régulière de formations intra-muros permettant de croiser les pratiques entre professionnels de la Cardabelle (IEM et SESSAD), mais aussi avec des professionnels d'IEM ou d'établissements partenaires (La Cigale à Nîmes, Alexandre Jollien à Béziers, Coste Rousse à Prades-Le Lez)

La qualité de vie au travail

D'une manière générale, la direction en place depuis 2020 est attentive à favoriser la qualité de vie au travail. Ainsi, tous les leviers dont elle dispose seront actionnés pour permettre de préserver la qualité de vie au travail. Un Plan d'Amélioration des Conditions de Travail (PACT) sera mis en œuvre en lien avec le CSSCT.

A titre d'exemple, la mise en place d'un partenariat avec un établissement voisin disposant d'un parking, et la réorganisation de nos places en interne a permis à chaque salarié qui en a le besoin de disposer d'une place de parking gratuite.

Des séances de bien-être au travail (ostéo, yoga) ont également été proposées, notamment lors de la période Covid qui a provoqué fatigue et usure des professionnels.

h) Les partenariats

La Cardabelle bénéficie d'une implantation urbaine qui offre un large éventail de partenariats avec les collectivités locales et les services proches. La Ville, la métropole, la communauté de communes constituent un point d'ancrage à l'inclusion des jeunes accompagnés.

Notre localisation nous permet de bénéficier des différentes ressources nécessaires au fonctionnement de notre structure et à l'exercice de nos missions. Autant que de besoins, ces partenariats se formalisent au travers de conventions.

- **Au niveau du soins**, les principaux partenariats sont :

Les CAMSP (Montpellier et Sète), services adresseurs de certains enfants en amont de l'admission

Le CHU (convention CHU Adages)

Les professionnels libéraux

Les appareilleurs, orthoprothésistes...

Dans le cadre de la prise en charge des besoins spécifiques du jeune, les professionnels paramédicaux sont amenés à collaborer avec des techniciens commerciaux afin de déterminer et d'équiper le jeune des aides techniques de compensation les mieux adaptées (sur prescription médicale). Pour cela, des essais, des prêts de matériels, sont mis en œuvre avant l'acquisition.

- Des partenariats au sein du **secteur médico-social** sont également nombreux :

Certains ont pour but de disposer d'une offre complémentaire : par exemple les services d'accompagnement et de soins spécialisés (SAAIS, SAMSAH, CESDA).

D'autres conduisent à travailler des réorientations pour certains jeunes accueillis et nécessitant un accompagnement pour lequel l'IEM de la Cardabelle n'est pas le mieux adapté : par exemple EEAP Coste Rousse, SESSAD, IMPro, ...

Avec le passage à l'âge adulte et l'extension d'agrément à 18 ans, nos jeunes nous ont invité à tisser et développer du lien avec les établissements et services pour adultes. Ainsi, le service d'Accueil de jour de l'APF, Perce-Neige, Les IV Seigneurs, les foyers des Aramons, des Ecureuils, l'Arche /L'horizon sont autant de partenaires privilégiés, afin d'offrir des perspectives d'avenir aux jeunes accueillis à la Cardabelle.

- **Au niveau des activités éducatives**

La Cardabelle est un partenaire historique d'Handisport/Handiscol qui proposent plusieurs créneaux hebdomadaires aux jeunes accompagnés, sur site ou en milieu ordinaire.

Des partenaires proposant des activités adaptées de type Yoga, Cirque, Poney, Danse, sont également déployés, en fonctions des moyens financiers disponibles.

Plus récemment, un partenariat avec le Conservatoire de Musique de Montpellier est également en train de se construire, avec un objectif d'inclusion pour les jeunes concernés.

Une activité de sport partagé avec l'EAM le Guilhem permet aux jeunes du groupe 4 de rencontrer de jeunes adultes de l'EAM et de découvrir le secteur « adultes ».

L'ensemble des nos partenariats sont regroupés dans l'infographie ci-dessous.

PARTENARIAT ET RESEAUX

Partenaires institutionnels

Education Nationale
Enseignants Référents

Ecoles/Collèges

Professionnels de la Cardabelle

Partenariats « Vie d'adulte »

Pôle Avenir #TEM

- EAM Le Guilhem (Sport adapté inclusif)
- Perce-Neige (activités partagées)
- ESMS Adultes (stages et admissions)
- MAS/EAM/EANM
- Accueil de Jour
- SAMSAH
- CRIP
- ESAT

Partenaires Libéraux

- Médecins traitants
- Infirmier(e)s
- Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Ergothérapeutes
- Appareilleurs
- Pédicures/podologues

Enfant/Jeune accompagné à la Cardabelle

Partenariats « adaptés »

- Handisport
- Yoga
- Cirque
- Poney
- Danse

Famille

Partenariats inclusifs

- Handiscol
- Resto (Camion) du
- Médiathèque
- Musée Fabre
- Transport
- Cinéma/Restos

Partenaires sanitaires

- CHU
- CAMSP
- Médecins spécialistes
- « Handi Consult »
- Dispositif e-dents
- Autres services hospitaliers

Partenaires médico-sociaux

- Communauté 360
- PCPE
- IME/IMPro
- SESSAD
- EAAP
- Autres ESMS

GiHP
plus facile la vie

i) La démarche qualité

Au sein de la Cardabelle, le processus de démarche Qualité est en phase de montée en charge.

Ainsi, le pilotage de cette démarche sera désormais conduit par la Direction, qui a défini une référente « qualité » (l'infirmière), et qui va constituer des instances de pilotage dédiées (cf. nomenclature des réunions en annexe). La participation de la responsable de Service, de la psychologue et du médecin sera également majeure, mais c'est l'ensemble des collaborateurs de la Cardabelle qui contribuera à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien.

La démarche qualité de l'établissement conduira à l'actualisation du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et à sa mise en œuvre au regard du projet d'établissement actualisé et des diagnostics internes et évaluations réalisés.

L'établissement s'inscrit aussi dans la démarche qualité associative par sa participation aux réunions de partage d'expériences et de pratiques et à l'élaboration d'outils associatifs de référence.

Le déploiement du logiciel GU « Gestion de l'Usager » est un outil au service de cette démarche, notamment dans la traçabilité des incidents et des accompagnements, dans les normes RGPD.

Le nouveau processus d'évaluation mis en place par la HAS décline un référentiel qui constituera notre « guideline » en la matière.

j) La démarche RSO

L'Adages s'est engagée à développer et diffuser une démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO), au travers de l'action n°4 inscrite dans son projet associatif 2019-2024.

A côté des principes qui visent à garantir la dimension sociale de l'Adages à l'égard des personnes accompagnées et de ses équipes, sa pérennité financière et économique, il nous faut prendre en compte la dimension environnementale de nos activités. (Extrait de la fiche action n°4, Projet associatif, fascicule 2)

Evaluer l'impact sociétal d'un programme ou d'une activité consiste à s'intéresser aux changements positifs ou négatifs, prévus ou non, à court, moyen et long termes, engendrés par une activité sur l'ensemble de ses parties prenantes (personnes ou groupes de personnes ayant une influence ou étant influencés directement ou indirectement par le projet).

La démarche RSO suggère que chaque décision stratégique soit étudiée au regard de 3 piliers : social, économique, environnemental.

A partir de cette analyse, l'association peut faire évoluer son activité en s'inscrivant dans un développement durable et avoir un impact vertueux sur son territoire d'implantation.

Sur les aspects économiques, la législation et les autorités de contrôle et de tarification régulent déjà beaucoup les modes de gestion, en termes de résultats, taux d'endettement, etc.

Sur les aspects sociaux de la démarche, l'Adages, sensible à la qualité de vie au travail (QVT) mène depuis plusieurs années des actions d'amélioration sur les thèmes de la professionnalisation, de la santé au travail, du dialogue social et de la diversité au sein de ses équipes de professionnels.

Enfin sur les aspects environnementaux, l'Adages a élaboré un plan d'action pour la période 2019-2024 pour mettre en œuvre des initiatives, pour l'ensemble de ses structures sur les champs suivants :

- construction durable et éco gestes ;
- mobilité durable ;
- réduction des déchets ;
- tri et réemploi ;
- achats responsables.

Ces actions sont pilotées par un Comité stratégique RSO qui se réunit 2 fois par an et constitué de toutes les parties prenantes internes : administrateurs, direction générale et équipe de direction du Siège social, directeurs d'établissements et services représentants des 4 pôles d'intervention de l'Adages, et collaborateurs référents qualités.

Ce Comité stratégique est chargé de définir les indicateurs de performance RSO, d'initier et de suivre l'avancée des actions engagées de manière transversale.

Notre établissement souhaite s'engager activement dans cette démarche, en déployant le plus souvent possible les actions portées au niveau associatif (mobilité durable notamment).

Ainsi, au sein de la Cardabelle nous avons nommé un référent RSO qui assure le lien entre la politique associative en matière de RSO, et son déploiement local.

A titre d'exemple, un composte pour les déchets verts et alimentaires existe déjà depuis quelques années sur le site historique (au 21). Un second composte sera mis en place sur le « 07 » (internat et accueil de jour) afin de réduire, et limiter nos déchets alimentaires.

Sur la période de notre projet d'établissement/ service, nous envisageons également de remplacer un véhicule à moteur thermique par un véhicule électrique.

3. LE BILAN DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT (OBJECTIF PAR OBJECTIF)

Plan d'action précédent projet d'établissement 2017-2022	Mise en œuvre	Pilotage (Réalisation et animation)	Période
1) La modernisation des SI	Déploiement de la fibre Mise en place GU et FOCAT Renouveau du matériel informatique et de téléphonie	Directeur	2020-21
2) Réévaluation de la fonction de référent	Oui groupe de travail dédié mais travail restant à conduire sur le PP	Encadrement	2018-19
3) Le projet éducatif de l'internat	En cours	Encadrement	2020-21
4) Le travail avec les familles	Oui, processus d'amélioration continue	tous	En continu

ANNEXE 1

PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2027

Unité d'enseignement
de l'IEM La Cardabelle

Unité d'enseignement de l'IEM La Cardabelle

SOMMAIRE

1. Le cadre réglementaire

- a. La loi du 11 février 2005.....
- b. Nos missions

2. Les acteurs et partenaires de l'établissement

- a. Une équipe pluridisciplinaire.....
- b. L'équipe pédagogique.....
- c. Les élèves
- d. Parcours partagés.....
- e. L'enseignant référent
- f. Les familles.....

3. L'unité d'enseignement au sein de l'établissement

- a. Constitution des classes.....
- b. Fonctionnement des classes

4. Fonctionnement pédagogique de l'UE

- a. Fondements pédagogiques
- b. Contenu pédagogique.....
- c. Adaptations et compensations
- d. Modalités d'évaluations
- e. Projet pédagogique individualisé
- f. Orientation

5. Scolarisation des jeunes accueillis de 16 à 20 ans

- a. Les objectifs
- b. Des apprentissages adaptés aux plus de 16 ans

INTRODUCTION

Le projet pédagogique de l'IEM La Cardabelle a été élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement.

Sa mission est d'assurer la continuité de l'éducation nationale dans le respect du travail pluridisciplinaire mené, tout en tenant compte des actions éducatives et thérapeutiques.

Ce projet pédagogique est annexé au projet d'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves.

Il décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation.

Ainsi les élèves de l'IEM bénéficient d'un temps de scolarité en fonction des besoins identifiés, des niveaux repérés, et de leurs capacités.

1. Le cadre réglementaire

Ce projet s'inscrit dans un cadre réglementaire. Les différents décrets et lois sur lesquels il est appuyé se trouvent en annexe.

a. La loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 dite "pour l'égalité des droits et des chances" a profondément modifié la situation des enfants en situation de handicap. L'Etat doit assurer la scolarisation des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans le milieu "ordinaire". La compensation est donc de droit et doit répondre aux besoins de l'enfant.

b. Nos missions

La scolarisation dans l'unité d'enseignement de l'IEM repose sur :

- L'obligation scolaire
- La construction du statut d'élève
- L'importance pour chaque enfant de pouvoir bénéficier des disciplines fondamentales d'enseignement en complémentarité avec les autres modalités d'accompagnement éducatives et paramédicales.
- La nécessité de mettre en œuvre des compétences transversales sur le plan de l'organisation, de la communication, de la vie sociale et de la coopération entre les élèves.
- Mise en place d'aménagements, d'adaptation et de compensations.

2. Les acteurs de l'établissement

a. Une équipe pluridisciplinaire

L'IEM est doté d'un personnel administratif, médical, paramédical, éducatif et pédagogique.

Afin de travailler en partenariat, des réunions sont instituées. Elles sont de plusieurs natures et leur périodicité varie (cf. tableau en annexe 2 du projet d'établissement).

Notre travail d'enseignant est donc en lien avec celui des autres professionnels de l'IEM, le projet de l'enfant étant au centre des accompagnements proposés.

b. L'équipe pédagogique

Sur l'unité d'enseignement sont présents cinq enseignants mis à disposition par l'Education Nationale. Le rôle de l'enseignant spécialisé est d'élaborer un projet personnalisé de scolarisation en lien avec les programmes de l'Education Nationale.

Chaque projet est adapté et personnalisé à l'élève en fonction de sa fatigabilité, de sa lenteur, de ses capacités cognitives et motrices et de son projet d'avenir. L'enseignant adapte les supports pédagogiques, les temps de scolarisation, en fonction des besoins spécifiques de chaque élève et aménage son rythme d'apprentissage.

Cf. en annexe le Référentiel des compétences de l'enseignant spécialisé. BO N°10 du 11 mars 2021.

c. Les élèves

Tous les enfants et adolescents de moins de 16 ans bénéficient d'un accompagnement scolaire en classe.

Cet accompagnement peut se poursuivre après 16 ans, en fonction des projets de chaque jeune.

Les élèves présentent tous des difficultés motrices avec troubles associés ayant des incidences sur les apprentissages :

- difficultés cognitives engendrant des troubles de l'apprentissage et pouvant impacter le langage, l'écriture, le calcul, les gestes, l'attention (troubles DYS)
- difficultés comportementales : instabilité, difficultés relationnelles, intégration des règles de vie en collectivité, blocage face aux apprentissages.

Toutes ces difficultés sont bien souvent interdépendantes et variables dans leur description selon les cas. Tous les élèves présentent des profils aux niveaux scolaires hétérogènes.

Nous accueillons des élèves allant du niveau maternelle TPS (Très Petite Section) au niveau CM2, voire niveau collège.

d. Parcours partagés

Certains élèves ont une scolarisation partagée et fréquentent à temps partiel une classe ordinaire ou une ULIS école ou collège tout en étant également présents à l'IEM pour la rééducation, l'accompagnement éducatif et un complément de prise en charge scolaire.

Dans ce cas, nous coordonnons la scolarisation de l'élève avec l'enseignant l'accompagnant sur son temps partagé. Nous pouvons être "personnes ressources" pour ces enseignants afin de répondre au mieux aux besoins de ces élèves en milieu ordinaire.

La répartition du temps scolaire entre les deux établissements ou l'arrêt du dispositif sont discutés chaque année voire en cours d'année si cela est nécessaire.

e. L'enseignant référent

L'enseignant référent fait le lien entre la MDPH, les familles, l'UE et l'école. Il organise les ESS et rédige les comptes rendus. L'enseignant de l'IEM lui transmet à cet effet les bilans scolaires des élèves.

A l'occasion de la réunion de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) ce bilan scolaire est présenté aux parents en présence de l'enseignant référent du secteur. Le GEVA-Sco est rédigé à la suite de cette rencontre. Il permet le suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et est envoyé à la MDPH.

f. Les familles

En début d'année, les parents sont invités dans les locaux de l'établissement pour rencontrer les différents professionnels qui accompagnent leur enfant. A cette occasion une réunion par groupe permet de présenter le fonctionnement et le projet de la classe, les projets pluridisciplinaires à venir et les activités extérieures organisées. Nous avons aussi la possibilité de proposer aux parents de nous accompagner lors de sorties pédagogiques.

L'enseignant peut utiliser divers moyens de communication pour échanger avec les parents : téléphone, courriel, cahier de liaison ou agenda.

Pour les enfants sans communication verbale ou sans langage, il est important de transmettre quotidiennement les informations utiles, notamment sur ce que leur enfant fait en classe.

On peut également proposer des devoirs pour certains élèves.

À la demande, de l'enseignant, des parents ou de l'élève, des rencontres en présentiel ou par téléphone peuvent être organisées au cours de l'année pour faire un point sur la scolarité, ou lorsqu'un besoin se fait sentir.

3. L'Unité d'enseignement (UE) au sein de l'établissement

L'UE répond avec souplesse et adaptabilité aux besoins spécifiques de chaque élève en situation de handicap.

a. Constitution des classes

Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont accueillis sur leur groupe de vie où des éducateurs leur proposent des activités et les accompagnent dans les actes de la vie quotidienne. Ils sont amenés à se déplacer pour venir en classe, pour participer aux activités sportives ou pour leurs prises en charge paramédicales.

Chaque enseignant est rattaché à un groupe éducatif. Cette organisation permet, sur certaines activités pédaogo-éducatives ou pédaogo-rééducatives, de collaborer avec les éducateurs du groupe, des rééducateurs, l'infirmière sur des projets communs tels que : cuisine, culture, jardinage, sorties, sensoriel, moteur, coopérative scolaire, musique, repérage urbain, bien-être, éducation à la sexualité...

Les classes de l'unité d'enseignement sont dissociées des lieux éducatifs, permettant à chaque élève d'accorder une place particulière à la scolarité et aux apprentissages cognitifs.

L'UE se compose de cinq classes, réparties sur deux lieux différents :

- 3 classes sont accueillies au 21 avenue de Castelnaud (IEM 4-16 ans)
- 2 classes sont accueillies au 7 avenue de Castelnaud (accueil de jour 16-20 ans)

Les critères pris en compte pour la constitution des groupes tiennent compte de l'âge des élèves et des situations particulières.

Groupe 1 : 4 à 10 ans (1 enseignant)

Groupe 3 : 13 à 16 ans (1 enseignant)

Groupe 2 : 10 à 13 ans (1 enseignant)

Groupe 4 : 16 à 20 ans (2 enseignants)

b. Fonctionnement des classes

Tous les élèves sont accueillis en classe avec des temps de scolarisation variant selon les besoins et les aptitudes de chacun dans le respect de leur projet individuel. Ces temps sont définis lors de l'élaboration de leur projet personnalisé et s'étendent sur des créneaux variant de 1 heure 30 à 3 heures.

Les classes sont équipées de mobilier, de matériels adaptés et d'outils numériques.

Les enseignants peuvent aussi être amenés à utiliser les différents lieux de l'établissement en coordination ou non avec le personnel éducatif et/ou rééducatif pour des activités spécifiques.

4. Fonctionnement pédagogique de l'UE

Les actions pédagogiques sont proposées, construites et évaluées en référence aux instructions officielles en lien avec les programmes de l'éducation nationale en vigueur. Elles sont articulées avec les actions éducatives et thérapeutiques.

a. Fondements pédagogiques

Chaque enseignant organise sa classe en fonction des élèves qui lui sont confiés, et peut travailler en petits groupes, en individuel, ou en classe entière pour des activités co-encadrées. Leur niveau peut correspondre à un ou plusieurs cycles en référence aux instructions officielles et au socle commun de connaissances et de compétences.

La pédagogie différenciée permet aux élèves de travailler sur les mêmes objectifs et contenus d'apprentissage, par des chemins différents, adaptés à chacun.

La pédagogie de la classe doit :

- être adaptée par les situations pédagogiques proposées,
- être valorisante,
- être individualisée,
- offrir un cadre structuré,
- être porteuse de sens ,
- favoriser la communication et l'échange.

b. Contenu pédagogique

Chaque enseignant propose un contenu pédagogique adapté aux besoins spécifiques des élèves basé sur le socle commun de connaissances et compétences

- les langages pour penser et communiquer

Afin de favoriser l'expression et la communication en utilisant divers moyens adaptés comme par exemple un cahier de pictogrammes, le langage des signes, une synthèse vocale, des manipulations en mathématiques.

- Les méthodes et outils pour apprendre.

Chaque enfant bénéficie d'adaptations selon ses besoins par l'utilisation d'outils informatiques avec clavier et logiciels spécifiques, travail en petit groupe ou en individuel, sortie en médiathèque et projet individuel.

- La formation de la personne et du citoyen.

Des règles de vie sont mises en place dans chaque classe et dans l'établissement. Elles sont transposables lors des différentes sorties pédagogiques à l'extérieur de l'IEM.

L'enseignement moral et civique est enseigné régulièrement et en lien avec l'actualité. L'autonomie et les responsabilités individuelles sont développées.

- Les systèmes naturels et les systèmes techniques.

Donner à chaque enfant des stratégies pour résoudre des problèmes en manipulant, en expérimentant selon ses possibilités et potentialités, l'aider à trouver des moyens de compensation et aiguïser sa curiosité et son sens de l'observation.

- **Les représentations du monde et de l'activité humaine.**

Les enfants sont sensibilisés à la culture par le biais des sorties culturelles (expositions, cinéma, médiathèque) exploitées en classe et des enseignements artistiques (arts visuels, éducation musicale).

c. Adaptations et compensations

Le handicap de nos élèves nécessite des aménagements, des adaptations, et des outils de compensation pour favoriser l'accès aux apprentissages.

- les pictogrammes
- les livres audio
- l'apprentissage par le corps
- la manipulation
- le surlignage, l'agrandissement etc

Une collaboration avec l'ergothérapeute et l'orthophoniste est nécessaire pour mettre en place certains moyens de compensation :

- matériel informatique (les claviers spécifiques, guide doigts, la trackball, synthèse/dictée vocale)
- cahier de pictogrammes
- langage des signes
- bureaux et chaises adaptés, plans inclinés, éclairage adapté...

d. Les modalités d'évaluation

Les élèves entrant dans l'IEM sont évalués dès leur entrée dans l'IEM.

L'observation est réalisée à l'aide de grilles précises : comportement, autonomie, fonctionnement cognitif ...

L'évaluation diagnostique est réalisée en début d'année sur les compétences de base et avant tout nouvel apprentissage pour faire le point sur les acquis de chaque élève.

L'évaluation formative permet d'apprécier les progrès de l'élève.

L'évaluation sommative est effectuée en fin de nouveaux apprentissages. Elle a pour but d'évaluer les acquisitions des notions travaillées et de réajuster si nécessaire le projet individuel de l'élève.

L'évaluation positive met en valeur les progrès de chaque élève afin que ces derniers se sentent motivés et valorisés dans leur parcours scolaire, même si ces progrès sont lents.

e. Le Projet Pédagogique Individualisé

A partir des constats portant sur les savoirs, savoir-faire, savoir-être, l'enseignant établit les besoins pédagogiques prioritaires pour chaque élève. Il établit ensuite un itinéraire pédagogique individualisé à travers la rédaction du Projet Pédagogique Individualisé (PPI).

f. Orientation

A l'occasion du rendez-vous projet avec les parents, nous pouvons questionner la pertinence de la place du jeune à l'IEM. Le cas échéant, une orientation peut être proposée pour que le jeune et sa famille envisagent un établissement répondant mieux à leurs besoins.

A partir de 12 ans, l'orientation commence à être évoquée au cours du projet personnalisé pour anticiper et préparer les passages éventuels sur d'autres structures, en IMPRO par exemple.

A partir de 16 ans, nous travaillons en collaboration avec l'équipe éducative pour préparer les orientations de chaque jeune scolarisé.

5. Scolarisation des jeunes accueillis de 16 à 20 ans

En 2016, avec l'ouverture d'une nouvelle structure accueillant un internat et un accueil de jour, l'IEM a élargi son accueil aux jeunes de 16 à 20 ans et plus avec l'amendement Creton. Malgré la fin de l'obligation scolaire à 16 ans, les élèves peuvent décider de prolonger leur scolarisation si cela se révèle pertinent pour leur projet d'avenir et en fonction des acquisitions encore possibles ou du maintien de celles-ci.

La scolarisation de ces jeunes est assurée par deux enseignants de l'unité d'enseignement de l'IEM

a. Les objectifs :

L'enseignement doit permettre aux jeunes, à travers un cursus scolaire adapté, de préparer leur future intégration sociale et leur avenir d'adulte qui, pour la plupart, se poursuivra dans des établissements médico- sociaux type Foyer, MAS, FAM, etc...

Nos objectifs principaux :

- adapter les apprentissages scolaires en lien avec l'évolution des besoins de ces jeunes adultes
- développer les capacités sociales
- améliorer les capacités de communication
- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune

b. Des apprentissages adaptés aux plus de 16 ans

L'objectif pédagogique est de maintenir un niveau de connaissance transposable dans la vie quotidienne afin de rendre les jeunes plus autonomes dans la vie de tous les jours. Aussi souvent que possible, les élèves sont placés dans des situations concrètes d'apprentissages et travaillent sur des supports pédagogiques tirés de leur quotidien. Les enseignants travaillent étroitement avec l'équipe éducative et paramédicale pour proposer des ateliers transversaux favorisant la transposition des compétences scolaires.

La mise en place d'outils de compensation est également essentielle à partir de 16 ans lorsque les apprentissages fondamentaux comme la lecture ou l'écriture n'ont pas pu être mis en place avant. Les outils numériques deviennent alors des alliés importants dans l'accès à plus d'autonomie.

Gestion du temps : calendrier, emploi du temps, horaires, agenda, rendez-vous

Déplacements : plan, cartes, utilisation des transports en commun, ASSR

Lecture fonctionnelle : journaux, enseignes et panneaux indicateurs, prospectus, notices, mode d'emploi, recettes, liste de course, tickets de caisse, menus, remplir des documents administratifs, relevé bancaire...

Mathématiques ancrées dans la vie quotidienne : Gérer un budget, travail autour de la monnaie, achats, gérer des problèmes de la vie quotidienne, cuisine.

Compétences sociocognitives : acquérir les codes sociaux, dialoguer, faire une demande/un refus, le respect de soi, des autres, de la loi, des règles institutionnelles, la relation à l'autre, l'expression des sentiments et des émotions, et les préoccupations adolescentes autour *de la sexualité*.

Numérique : utilisation des téléphones portables et tablettes, mise en place de moyens de compensation (dictée vocale, synthèse vocale), prévention sur les risques d'internet, utilisation de l'outil numérique pour les loisirs (musique, jeux, dessin, vidéo...), communication à distance (messages, mail, réseaux sociaux).

Au-delà de ces apprentissages techniques et concrets, nous pensons qu'il est également important de donner à ces jeunes la possibilité d'exprimer leur sensibilité à travers différentes pratiques artistiques, une ouverture au monde de la culture, les plaisirs du travail manuel (dans la mesure de leurs possibilités) et un maintien de leur lien avec la nature :

Accès à la culture : visite de musées, d'expositions, participation à des événements organisés par la ville, assister à des spectacles artistiques, découverte d'autres cultures...

Pratique des arts : dessin, peinture, photographie, musique, chant, danse, théâtre

Activités manuelles : jardinage, cuisine, fabrication d'objets, de bijoux

Lien avec la nature : balades nature, exploration de son environnement, découverte des paysages qui les entourent, observation de la faune et la flore, médiation animale.

Afin que les compétences de certains jeunes puissent être reconnues au mieux, il leur est proposé de passer le **Certificat de Formation Générale (CFG)**. D'autres compétences du socle commun rendues aujourd'hui obligatoires par le Ministère de l'Éducation Nationale sont également travaillées par les élèves. Ainsi le **PIX** (certification des compétences numériques), et l'**Attestation scolaire de sécurité Routière** (ASSR) sont mis en place à l'IEM.

Annexes

Décret N° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés.

Art.D. 312-10-14.-L'arrêté prévu à l'article D. 351-20 du code de l'éducation définit le projet pédagogique de l'unité d'enseignement. Ce projet pédagogique constitue l'une des composantes du projet de l'établissement ou du service médico-social visé à l'article L. 311-8. En application du projet personnalisé de scolarisation de chaque élève, il doit notamment décrire les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chacun, quel que soit son handicap, de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, et en complément de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les apprentissages rendus possibles et nécessaires à la suite de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées.

L'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.

Article 2 La convention prévue à l'article D. 351-18 du code de l'éducation précise notamment :

a) Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement : ce projet, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. (...) Pour les élèves pris en charge par un établissement de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser (...) les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation (...).

b) Les caractéristiques de la population des élèves qui bénéficient des dispositifs mis en œuvre par l'unité d'enseignement, notamment leur âge et la nature de leurs troubles de santé invalidants ou de leur handicap.

c) L'organisation de l'unité d'enseignement portant sur : — la nature et les niveaux des enseignements dispensés (...) — la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves, et notamment : (...) enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement médico-social ou de santé.

La loi du 11 février 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison de l'altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant [1]».

- L'article L 144-1 de la loi précise que "toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté".
- L'article L 144-2 mentionne : "A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant [...] aux institutions ouvertes de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité [...]."

- L'article 114-1-1 stipule que "la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap [...]".

- Cet article stipule également que "[...] le service public de l'éducation nationale assure une formation scolaire [...] aux enfants [...] présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant...".

- L'article 112-1 du code de l'éducation précise que "Tout enfant [...] présentant un handicap ou un trouble invalidant de santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence".

Néanmoins, si les besoins de l'enfant nécessitent qu'il reçoive une formation au sein de dispositifs adaptés, "dans le cadre de son projet personnalisé [...], il peut être inscrit dans une autre école ou un autre établissement [...] par l'autorité administrative compétente, sur proposition de son établissement de référence et avec l'accord des parents [...]".

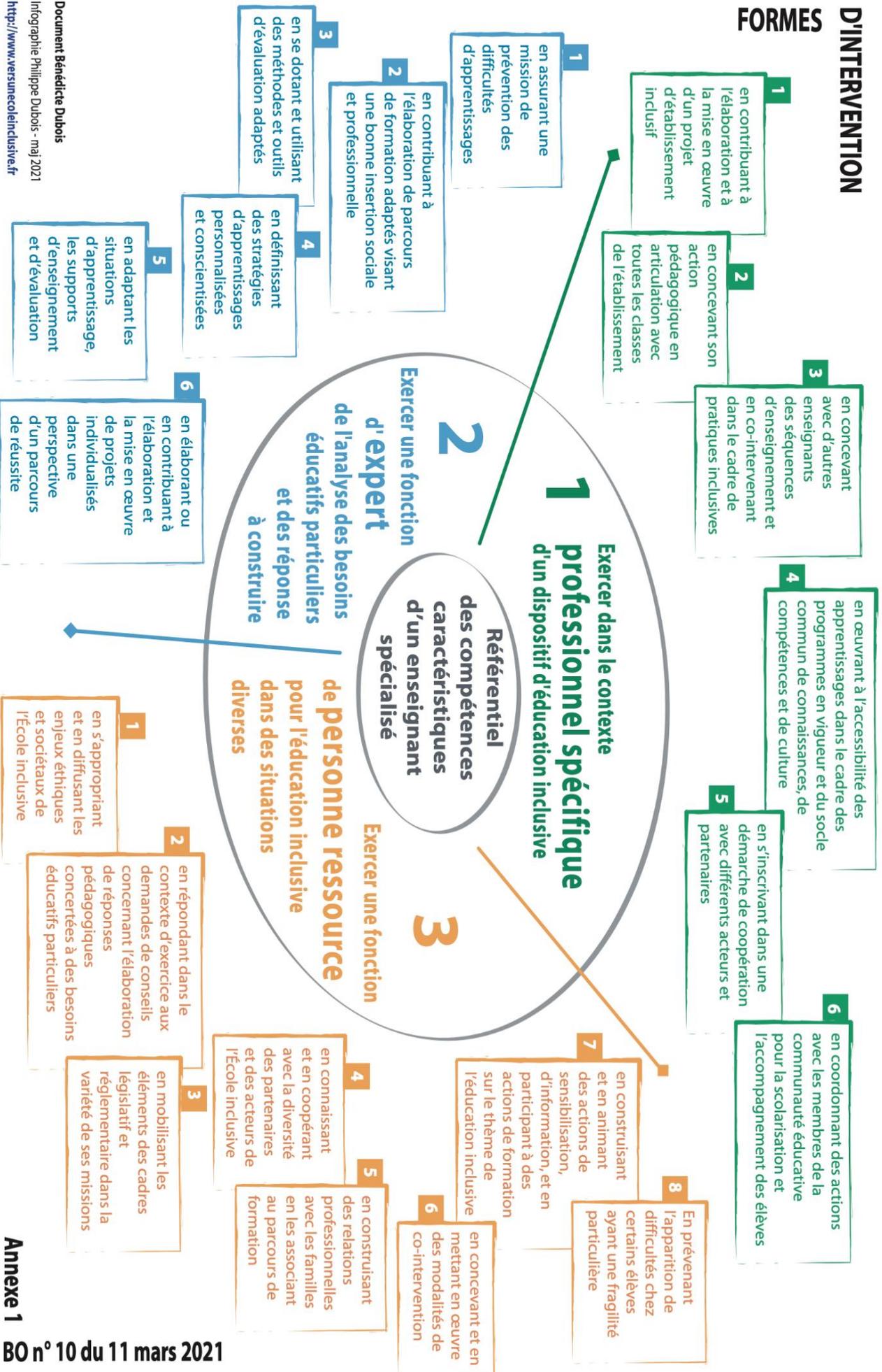
- L'article 112-2 [...] : il est proposé à chaque enfant, adolescent [...] handicapé [...] un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire. Le projet personnalisé de scolarisation constitue un élément du plan de compensation. [...]

Suite au **décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap**, une unité d'enseignement a été créée à La Cardabelle et l'article 15 spécifie les conditions de celle-ci.

Article 15 : La création d'une unité d'enseignement au sein de l'une des structures mentionnées à l'article 14 du présent décret est prévue dans le cadre d'une convention signée entre les représentants de l'organisme gestionnaire de l'établissement et l'Etat représenté conjointement par le préfet de département et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Cette unité met en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève.

D'INTERVENTION

FORMES



Annexe 2 :

TYPOLOGIE DES REUNIONS

Réunions regroupées en 6 catégories

Catégories :

- 1- Réunions centrées sur les usagers
- 2- Réunions organisant la cohérence institutionnelle
- 3- Réunions de pôle
- 4- Réunions d'Analyse de la pratique
- 5- Réunions de suivi de la démarche qualité
- 6- Réunions des Instances de représentation du Personnel

NB : Une « période » correspond à environ 6 à 7 semaines entre chaque « petites vacances scolaires »

Réunions centrées sur les usagers

Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour /Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Réunion de Projet Personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation pluridisciplinaire de l'évolution du jeune. - Elaboration, ou réajustement du Projet personnalisé précédent. 	1 / an et / jeune.	Le lundi : 14h15-16h15	Ensemble de l'équipe pluridisciplinaire en charge du suivi du jeune	Chef de Service	<p><u>Ordre du jour</u> : Chef de Service.</p> <p><u>Compte-rendu</u> : Chef de service + Cadres techniques (Med. + Psychologue)</p> <p><u>Destinataires du Projet Personnalisé</u> : Participants, Directeur, la famille, les éventuels partenaires, copie dans le dossier du jeune.</p>
Rencontre Retour PP	Restitution à la famille des objectifs de travail fixés en équipe pluridisciplinaire	Après chaque réunion de projet personnalisé	En fonction de la disponibilité des familles	L'ensemble des professionnels qui accompagnent le jeune	Chef de service	<p><u>Ordre du jour</u> : Chef de Service.</p> <p><u>Compte-rendu</u> : Chef de service.</p> <p><u>Destinataires</u> : Familles</p>
Réunion de coordination des groupes	Evoquer situations complexes ou particulières.	2 fois / période et / groupe	Le lundi : 14h15-16h15 ou le vendredi entre 8h et 10h00	Ensemble de l'équipe pluridisciplinaire en charge du suivi du jeune	Chef de service	<p><u>Ordre du jour</u> : Equipes</p> <p><u>Compte-rendu</u> : Cadres techniques + Chef de service ou Educateur Référent en fonction des situations.</p> <p><u>Destinataires</u> : Equipes</p>

Réunion de coordination internat	Point de situation sur l'internat, accompagnements et organisationnel.	1 fois / période	Vendredi matin	Chef de service / Psychologue / Equipe éducative internat	Chef de service	<u>Ordre du jour</u> : Chef de service, proposition des participants. <u>Compte-rendu</u> : Chef de service <u>Destinataires</u> : participants
Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour /Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Réunion clinique	-Approche clinique des situations -Suivi des projets personnalisés. -Thèmes de réflexion - Difficultés entre professionnels	.1 fois / période et / groupe	Le vendredi matin	Le personnel éducatif et si besoin enseignants ou rééducateurs.	Psychologue	<u>Ordre du jour</u> : non <u>Compte-rendu</u> : non
Equipe de Suivi de Scolarisation	Faire le point sur la scolarité du jeune Recueillir la demande des parents	1 fois / an pour les jeunes scolarisés (voire 1 fois tous les 2 ans selon les cas)	Fixée par l'ER	L'enseignant référent du secteur de l'établissement, les parents et l'enseignant de La Cardabelle. Le jeune peut y participer selon son âge.	L'enseignant référent	Le GEVASCO est renseigné pendant la réunion puis transmis à la famille, à la MDA et à l'établissement par l'enseignant référent.

Réunions organisant la cohérence institutionnelle

Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour / Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Réunion de Direction/Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Instance d'échange d'information - Instance d'élaboration de projets . - Instance de décision. 	- bi mensuelle	Selon disponibilités des participants	- Directeur, Chefs de Service	Directeur	<u>Ordre du jour</u> : Directeur / Chefs de Service <u>Compte-rendu</u> : Directeur/Chefs de service <u>Destinataires</u> : Directeur/Chefs de service
Réunion de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Instance d'information et d'échange - Actualité du Secteur Médico-Social. - Actualités de l'Association ADAGES. - Actualité de l'établissement. 	Une fois / période	Le vendredi 8h30-10h00	L'ensemble du personnel encadrant	Directeur	<u>Ordre du jour</u> : Directeur <u>Compte-rendu</u> :-Secrétaire <u>Destinataires</u> : tous.

<p>Conseil de la Vie Sociale (CVS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instance participative des Usagers, des Familles et Responsables Légaux (loi du 02 janvier 2002). - Informations / vie associative ADAGES. - Informations, échanges / vie de l'établissement. 	<p>Au - 3 / an (plus si nécessaire).</p>	<p>Mercredi 14h30 - 16h00.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Administrateur de l'ADAGES. - Directeur. - 2 Représentants élus des familles - 2 Représentants élus des jeunes. - 1 Représentant du personnel 	<p>Directeur / Président(e) du CVS</p>	<p><u>Ordre du jour</u> : Directeur sur proposition du Président et du vice-président du CVS.</p> <p><u>Compte-rendu</u> : Représentant du personnel. Transmission au Président et vice-président du CVS pour avis, validation par le Directeur.</p> <p><u>Destinataires</u> : personnel IEM, Représentants du CVS, Président de l'ADAGES et Directeur Général, à l'ensemble des familles, mise à l'affichage pour le personnel et dossier CVS.</p>
<p>Commission « Restauration »</p>	<p>Réunion d'information, d'échange et de participation des usagers et de leurs représentants sur les repas servis à l'IEM par les Halles Solanid</p>	<p>3 / an (plus si nécessaire).</p>	<p>Suivant disponibilités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction/Chef de service - Responsables des Halles Solanid - 4 Educateurs - personnel en charge de la commande des repas - Infirmière + orthophoniste - 2 représentants des jeunes 	<p>Direction/Chef de service</p>	<p><u>Ordre du jour</u> : Chef de service et participants.</p> <p><u>Compte-rendu</u> : Chef de service.</p> <p><u>Destinataires</u> : participants</p>

Réunions de pôle

Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour / Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Equipe pédagogique	Mise à jour du projet de l'UE. Élaboration de documents communs. Réflexions sur les apprentissages et les besoins spécifiques des élèves. Passage d'informations diverses. Points sur certains élèves Echange d'informations lors des changements de classe	1 fois / mois	1 heure selon disponibilités	Enseignants		
Equipe pédagogique / Direction	Discussion concernant les difficultés rencontrées par l'équipe pédagogique. Transmission d'informations. Réflexion sur les besoins particuliers de l'UE.	1 fois / période	1 h le mercredi de 9h00 à 10h00	Direction, Chef de service, Enseignants	Direction	<u>Ordre du jour</u> : Directeur et propositions des participants <u>Compte-rendu</u> : Tournant <u>Destinataires</u> : Participants
Réunion du service Administratif	- Instance d'informations, de mise en cohérence des organisations et des fonctionnements. Instance de décision.	Selon les besoins	Suivant disponibilités	Les membres du service administratif	Directeur	<u>Ordre du jour</u> : Directeur et propositions des participants <u>Compte-rendu</u> : Directeur, Secrétaires <u>Destinataires</u> : Cadres hiérarchiques, participants et autres personnels suivant sujets traités.

Réunion des Services Généraux	- Instance d'informations, de mise en cohérence des organisations et des fonctionnements.		- le lundi fin de matinée.	Les 2 ouvriers d'entretien et de maintenance	Cadre responsable	<u>Ordre du jour</u> : Cadre et propositions des participants <u>Compte-rendu</u> : chef de service <u>Destinataires</u> : Cadres hiérarchiques, participants et autres personnels suivant sujets traités.
--------------------------------------	---	--	----------------------------	--	-------------------	--

Analyse de la pratique

Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour / Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Réunions organisées avec un intervenant extérieur pour de l'APP	Supervisions cliniques à partir de cas et de situations de jeunes ayant des pathologies particulièrement marquées et reposant la définition de leurs modes d'accompagnements. Echanges autour de situations complexes rencontrées dans l'accompagnement quotidien.	Selon un calendrier prédéfini 1 fois / mois en 2 groupes	Le vendredi 8h00-10h00	- tous le personnel encadrant répartis sur 2 groupes	L'intervenant extérieur	Pas de compte rendu écrits, un point est fait avec l'intervenant et l'équipe de direction en fin d'année scolaire.

Réunions de suivi de la démarche Qualité

Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour / Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Réunion de suivi des EI et Situation particulière	Assurer un suivi des EI et EIG et des situations qui le nécessitent Echanger sur ces situations	1 fois / semaine	Mercredi 14h-15h30	Directeur/CDS/IDE/Psychologue/ MPR	Direction/CDS	<u>Ordre du jour</u> : Participants <u>Compte-rendu</u> : IDE <u>Destinataires</u> : Participants
Réunion de suivi de la démarche qualité COFIL Qualité IEM (A mettre en œuvre)	- Assurer le suivi, évaluer les avancées du plan d'amélioration de la qualité.	- 1 fois /trimestre	selon disponibilité :	- COFIL Qualité : Directeur/CDS/IDE/Psychologue/ MPR + personnel à définir	Directeur	<u>Ordre du jour</u> : Directeur, Réfèrent qualité. <u>Compte-rendu</u> _____ : Documentation de suivi du plan. <u>Destinataires</u> : Membres participants et information aux salariés.
Réunion de suivi de la démarche qualité COFIL Qualité Adages	-Animation du réseau des référents qualité de l'ADAGES en Etablissement -Echanges, information sur la thématique	1 / trimestre	selon disponibilité	Référents Qualité + Pole EQDP	Référente Qualité du siège	<u>Ordre du jour</u> : Participants <u>Compte-rendu</u> _____ : Référente Qualité du siège <u>Destinataires</u> : Participants Directeurs

Réunions des Instances de Représentations du Personnel

Réunions	Objectifs	Fréquence	Jour / Heure	Participants	Animation	Ordre du jour Compte Rendu
Réunion de Représentation des personnels CSE	- Exercice des prérogatives CSE	-1 fois / mois dont 4 CSSCT	Jeudi matin	- Directeur - Représentants élus	Directeur	<u>Ordre du jour</u> : Directeur / élus <u>Compte-rendu</u> : Secrétaire <u>Destinataires</u> : Tous les salariés.